

SRDEII Région Grand Est

*Livret 2 – Déclinaison opérationnelle
du SRDEII Grand Est :
fiches-actions, modalités de mise en oeuvre
et logique d'intervention auprès des entreprises*

Orientation /objectif du SRDEII	Intitulé de la Fiche action	Page
1.1	Accompagner les entreprises pour devenir des entreprises 4.0	4
1.1	Conforter et amplifier le plan régional en faveur de l'industrie du futur	6
1.1	Lancer le plan régional en faveur de l'artisanat de demain	9
1.1	Lancer le plan régional en faveur de la ferme du futur	11
1.2	Soutenir les filières stratégiques structurantes	13
1.2	Consolider les initiatives en faveur de la bioéconomie en un plan régional	17
1.3	Soutenir les démarches de production et de consommation d'énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique	20
1.3	Soutenir et déployer l'écologie industrielle territoriale (EIT)	22
2.2	Préparer l'intermodalité de demain et favoriser les mobilités durables innovantes	25
2.3	Favoriser l'accueil, l'émergence et la croissance des start-ups	27
3.1	Lancer le programme Accélérateur Grand Est	29
3.2	Lancer GRAND EST EXPORT, l'accompagnement sur mesure des entreprises du Grand Est pour les doper à l'export	31
4.2	Mettre en œuvre une stratégie partagée d'attractivité du Grand Est	34
5.1	Mettre en place les Pactes Offensive Croissance Emploi	36
5.2	Etre offensif sur la création et la reprise d'entreprise	39
5.3	Lancer le pacte artisanat	42
5.3	Lancer GRAND EST DIGITAL, le plan régional de croissance numérique du Grand Est	44
5.4	Coopérer pour Innover	46
6.1	Mettre en place une nouvelle gouvernance économique et de l'innovation régionale partagée	48
6.1	Créer GRAND EST BIG DATA, l'outil de veille et d'aide à la décision du Grand Est	50
6.2	Réorganiser et coordonner l'action publique en mettant en réseau les acteurs du développement économique du territoire régional	52
6.2	Structurer l'écosystème de l'innovation	55

6.2	Appuyer le partenariat avec les agences de développement économique	57
6.3	Expérimenter pour devenir un territoire innovant : vers une commande publique innovante et la mise en place d'expérimentations Grand'esteurs	59
7.1	Cibler les aides directes aux entreprises	61
7.2	Créer une offre de fonds régionaux adaptés aux phases de développement des entreprises du Grand Est	63

	Logique d'intervention auprès des entreprises	65
--	---	----

	Glossaire	70
--	-----------	----

Ce livret contient la description des 26 actions les plus structurantes, qui seront prioritairement engagées en application du SRDEII et leurs modalités de mise en œuvre. Il expose également la logique d'intervention financière présidant à l'adoption des nouveaux régimes d'aide

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectifs 1.1 : Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et l'évolution de leurs process et de leurs outils (Plan Industrie du Futur, Ferme du Futur et Artisanat de demain)
Action	Accompagner les entreprises pour devenir des entreprises 4.0.
Responsable de l'action	Région Grand Est.
Calendrier de l'action	C'est une action qui a pour vocation à se déployer de façon importante sur 2017-2021 pour créer une dynamique d'entraînement régional à l'échelle du Grand Est. Un point d'étape sera alors réalisé à cette échéance pour revisiter le cas échéant les objectifs.
Partenaires-clés à mobiliser	Etat, consulaires, agence d'innovation, pôles de compétitivité, grappes et clusters, centres de ressources technologiques (CRT), sociétés d'accélération et de transfert de technologie (SATT), Universités, écoles d'ingénieurs, entreprises, notamment celles du réseau French Tech représenté par French Tech Alsace, Lor'n'tech, Reims Tech et Nogenttech
Bénéficiaires finaux de l'action	Les bénéficiaires principaux sont les entreprises (industrielles, artisanales, du secteur agricole).
Contexte d'intervention	Le Grand Est comme l'ensemble du pays doit s'engager dans la quatrième révolution industrielle qui après la 1 ^{ère} révolution, mue par la vapeur, la seconde, liée à l'électricité, la troisième caractérisée par l'électronique et la robotique, exige de tous les acteurs économiques d'intégrer les évolutions technologiques de la connectivité et du big data. Tous les secteurs sont ou seront concernés par cette révolution ; c'est encore plus vrai dans ce qui sera la 1 ^{ère} région de France couverte par le Très Haut Débit.
Objectifs de l'action	Le plan régional vise à accompagner de façon différenciée, selon leurs maturités respectives, l'industrie, l'artisanat et le secteur agricole pour intégrer ces technologies de connectivité, de digitalisation, d'internet des objets, de big data ou encore de cybersécurité en devenant par là même plus agiles et plus économes dans leurs consommations de ressources. Il vise également, en saisissant les opportunités offertes par le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) à préparer les emplois de demain en réfléchissant aux formations initiales ou continues à mettre en œuvre pour accompagner cette transition. Agilité, connectivité, économie des ressources mais également métiers d'avenir sont donc les maîtres mots de cette réflexion dite entreprises 4.0. Celle-ci se décline opérationnellement à travers trois premières fiches action concernant spécifiquement l'industrie (Industrie du futur), l'artisanat (Artisanat de demain) et le secteur agricole (Ferme du futur).

Description de l'action	Cet accompagnement repose sur : • Une gouvernance dédiée organisée et présidée par la Région pour mobiliser les acteurs économiques et de la formation et permettre le partage d'expériences et aussi les synergies ; • Une équipe technique dédiée pour animer en particulier les différentes communautés d'entreprises qui pourraient en ressortir et faire vivre la démarche sur les territoires ; • Un accompagnement des entreprises en termes d'ingénierie (diagnostics, recommandations) et des outils de financement dédiés aux investissements nécessaires à l'entrée dans le 4.0 (préférentiellement de type appels à manifestation d'intérêt) ; • Une réflexion permanente en matière d'innovation pour que les technologies relatives à la digitalisation, à l'internet des objets, au big data, à la cybersécurité ...susceptibles de pouvoir se développer dans le Grand Est se développent en effet dans le Grand Est et soient mises à profit de l'évolution des entreprises de la région. Il s'agira notamment de : - poursuivre la cartographie des entreprises régionales (identification et caractérisation) appelées « offreurs de solutions » (start-ups, PME, ETI, CRT) susceptibles d'offrir des solutions aux entreprises industrielles, artisanales, agricoles engagées dans un processus 4.0 ; - de mettre en relation de ces offreurs avec les entreprises qui en ont besoin et la facilitation de leur accès au marché ; - d'animer une communauté des offreurs de solutions intégrant les CRT ; - d'accompagner les développements de l'innovation des offreurs de solution. • Une réflexion sur les métiers : - Anticipation de l'évolution des métiers et des compétences en travaillant avec les fédérations (nationales, régionales, en lien avec la stratégie régionale de formation et le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) ; - Mise en place d'un Institut des métiers de demain ; - Emergence d'une ou plusieurs formations innovantes et professionnalisantes sur les métiers du numérique (type codage) suite à appel à manifestation d'intérêt en lien avec les politiques de la Région ;
Sources de financement mobilisables	Région Grand Est Fonds structurels européens Agences de l'eau ADEME
Indicateurs de suivi	Résultats : • Nombre d'entreprises engagées dans la démarche annuellement ; • Nombre d'innovations développées en lien avec les technologies sous-jacentes de la 4^{ème} révolution industrielle (digitalisation des process, internet des objets, big data, cybersécurité,...)

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectifs 1.1 : Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et l'évolution de leurs process et de leurs outils (Plan Industrie du Futur, Ferme du Futur et Artisanat de demain)
Action	Conforter et amplifier le plan régional en faveur de l'industrie du futur
Responsable de l'action	Région Grand Est.
Calendrier de l'action	Face aux enjeux de la quatrième révolution industrielle, la Région Grand Est a décidé, lors de sa séance plénière du 25 janvier 2016, de déployer l'industrie du futur sur son territoire. Dans ce cadre, elle a pris l'initiative d'un plan régional en faveur de l'amélioration de la performance industrielle des entreprises de production, alliant performance économique, mieux-être au travail des salariés et respect de l'environnement. Ce plan a déjà permis l'engagement de près d'une centaine de diagnostics sur les 15 premiers mois. Il s'est également traduit par la constitution de communautés de leaders et l'identification des offreurs de solutions régionaux dont certains ont été spécifiquement accompagnés à l'occasion du salon mondial de l'industrie de Hanovre (2016 et 2017). Il doit être poursuivi et amplifié notamment en proposant des actions aux établissements de taille intermédiaire (ETI) et aux grandes entreprises. Ces actions pourraient être déployées dès le dernier trimestre 2017. Il s'intègre complètement dans l'engagement régional à accompagner les entreprises à devenir des entreprises 4.0 face aux mutations technologiques actuelles et à venir. Un point d'étape sera réalisé en 2019 pour revisiter le cas échéant les objectifs.
Partenaires-clés à mobiliser	CCI Grand Est, Alliance Industrie du Futur, agence d'innovation, pôles de compétitivité, grappes, clusters, Métropoles, Agglomérations, CRT, SATTs, Universités, Ecoles d'ingénieurs, Entreprises...
Bénéficiaires finaux de l'action	Toute entreprise industrielle implantée dans le Grand Est, désireuse d'être plus compétitive en s'engageant dans une démarche d'industrie du futur
Contexte d'intervention	L'industrie représente 19% de la valeur ajoutée du territoire du grand Est, 2^{ème} région industrielle française (hors Ile de France). Dans un contexte économique en profonde mutation, les entreprises doivent intégrer les nouvelles technologies issues de la quatrième révolution industrielle et les méthodes de production, tout en optimisant les ressources énergétiques et en repensant la place de l'homme au sein de leur organisation.

Objectifs de l'action	• Accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leurs organisations, de leurs modes de conception et de commercialisation dans les 4 cibles que sont la performance de l'outil de production (agilité), l'utilisation des nouvelles technologies (intelligence numérique et connectivité), l'excellence environnementale (sobriété), et la valorisation de l'Homme ; • Accélérer la compétitivité des PME et des ETI, les aider à conquérir de nouveaux marchés et à créer de l'emploi; • Etendre la démarche aux ETI et aux grands groupes.
Description de l'action	Le plan régional industrie du futur du Grand Est repose sur : • Une gouvernance dédiée (Région / institutionnels / entreprises) pour le piloter. La communauté des leaders est placée sous le haut patronage et le parrainage de chefs d'entreprises ; • Une équipe technique dédiée (celle qui s'occupe globalement du plan entreprises 4.0) ; • Un accompagnement des entreprises en termes d'ingénierie (diagnostics, recommandations) ouvert aux ETI et aux grandes entreprises en particulier dans le cadre de leurs recherches dites expérimentales et des outils de financement dédiés aux investissements nécessaires à l'entrée dans le 4.0 (préférentiellement sous forme d'appels à manifestation d'intérêt industrie du futur). Seront notamment soutenus les fabricants de machines dans leur accès au « double numérique » en lien envisagé avec le CETIM et GIMELEC ; • Un accompagnement concret annuel de 100 à 150 PME porteuses au travers de la réalisation de diagnostics complets portant sur 4 axes stratégiques : la performance de l'outil de production, l'utilisation de nouvelles technologies, l'excellence environnementale, la valorisation de l'homme. Il sera étendu aux ETI et aux grandes entreprises avec un objectif de 20 diagnostics annuels les concernant ; • Une réflexion permanente en matière d'innovation (en lien avec les enjeux globaux du plan entreprises 4.0 ; cf. fiche dédiée) ; • Une réflexion sur les métiers (en lien avec les enjeux globaux du plan entreprises 4.0 ; cf. fiche dédiée) ; • Un volet "marketing" (Communauté des leaders, label pour l'engagement d'une entreprise dans le plan régional industrie du futur à connecter avec le label national de « Vitrine d'industrie du futur, Prix du meilleur projet d'entreprise régionale du plan industrie du futur) ; • Une stratégie événementielle (Etats généraux de l'Industrie dont l'industrie du Futur, un salon régional à rayonnement international,...). Modalités concrètes : • le développement de la communauté des leaders « industrie du futur », regroupant les chefs d'entreprises du territoire ayant engagé leur entreprise dans une démarche « industrie du futur ». L'objectif de cette communauté est d'échanger sur les principaux enjeux liés à l'industrie du futur, de s'enrichir mutuellement, et d'apporter un mentorat aux PME qui souhaitent croître dans le cadre de l'industrie du futur ;

	• le lancement d'une communauté d'offreurs de solutions ; • le lancement d'un Business Act « industrie du futur », véritable outil de mise en relation des entreprises avec l'écosystème « Industrie du Futur », au travers, notamment, de la réalisation d'un portail internet dédié. Il s'agit plus précisément de : - Créer les conditions d'un partenariat efficace et coordonné avec l'écosystème en définissant précisément les attributions de chacun, à chaque moment du projet de développement de l'entreprise, en fonction de sa maturité et de ses besoins ; - Organiser l'information dispensée aux entreprises du territoire Grand Est et favoriser l'identification et la mise en relation avec les offreurs de solutions dans un modèle gagnant-gagnant entre l'entreprise qui utilise une technologie en développement et celle qui la développe ; - Valoriser le potentiel industriel de la Région Grand Est en en faisant la promotion via la participation à des salons, la constitution de rencontres et d'échanges, l'identification au travers de communautés constituées ... ; - Recentrer la diversité des actions économiques locales « industrie du Futur » autour du leadership régional, autorité compétente en matière de développement économique régional. • le développement de partenariats transfrontaliers : il s'agit dans un premier temps de : - Cartographier les acteurs des secteurs industriels (leaders, PME, Start-up), scientifiques et institutionnels en lien avec la thématique industrie 4.0 - Créer et animer un réseau transfrontalier d'entreprises en lien avec la dynamique « Industrie du Futur »
Sources de financement mobilisables	Région Grand Est Fonds structurels européens CCI Grand Est Agences de l'eau ADEME
Indicateurs de suivi	Objectifs : • 100 à 150 diagnostics annuels auprès des PME • 20 diagnostics annuels auprès d'ETI et de grandes entreprises Résultats : • Nombre de rencontres organisées avec la communauté des offreurs de solutions • Réalisation d'un panorama global du déploiement de l'Industrie du Futur au sein des entreprises du territoire Grand Est

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectif 1.1 : Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et l'évolution de leurs process et de leurs outils (Plan Industrie du Futur, Ferme du Futur et Artisanat de demain)
Fiche action	Lancer le plan régional en faveur de l'artisanat de demain
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	Le plan régional dédié à l'artisanat de demain s'articule comme suit : • Lancement au cours du 2ème semestre 2017 du 1^{er} AMI « Artisanat de demain Grand-Est » (détails dans la fiche action dédiée spécifiquement à l'artisanat); • Accompagnement spécifique d'entreprises artisanales susceptibles de devenir des entreprises 4.0 dans le cadre du plan régional des entreprises 4.0 (entreprises identifiées à travers l'accompagnement des entreprises - diagnostics). Un point d'étape sera réalisé à l'issue du 1^{er} appel à manifestation d'intérêt
Partenaires-clés à mobiliser	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Grand Est Organisations professionnelles de l'artisanat
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises artisanales des territoires ruraux et urbains du Grand Est
Contexte d'intervention	Les entreprises artisanales sont en moyenne moins nombreuses dans le Grand Est que dans les autres régions métropolitaines (152 entreprises artisanales pour 10 000 habitants dans le Grand Est contre 175 en métropole) mais elles génèrent davantage de valeur ajoutée (10,7% de la valeur ajoutée de l'artisanat en France alors qu'elles représentent 7,5% des entreprises artisanales du pays). La production artisanale a une importance particulière dans le Grand Est, constituant un atout en matière de visibilité et d'attractivité. La région est en effet reconnue nationalement et internationalement pour ses savoir-faire d'excellence dans les domaines de la cristallerie, du bois-ameublement-décoration, du textile et de la pierre. Dans un contexte économique en mutation, les entreprises artisanales sont confrontées à plusieurs enjeux d'une amélioration de la performance « artisanale », d'une augmentation des transmissions d'entreprise et d'un rayonnement plus large des secteurs d'excellence. Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux et en déclinaison du plan régional entreprises 4.0, les entreprises artisanales pourront bénéficier de diagnostics, d'accompagnement financier dédié et des offres issues des offreurs des solutions. Leurs réflexions contribueront également à celles sur les métiers de demain.

Objectifs de l'action	• Accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leurs organisations, de leurs modes de conception et de commercialisation dans les 4 cibles que sont la performance de l'outil de production (agilité), l'utilisation des nouvelles technologies (intelligence numérique et connectivité), l'excellence environnementale (sobriété), et la valorisation de l'Homme ; • Accélérer la compétitivité des entreprises artisanales en modernisant leur outil de production, notamment sur le volet de la digitalisation.
Description de l'action	Le plan régional en faveur de l'artisanat de demain repose sur : • Une gouvernance dédiée (conventionnement cadre avec la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Grand Est) pour le piloter ; • Une équipe technique dédiée (celle qui s'occupe globalement du plan entreprises 4.0) ; • Un accompagnement des entreprises en termes d'ingénierie (diagnostics, recommandations) et des outils de financement dédiés aux investissements nécessaires à l'entrée dans le 4.0. L'appel à manifestation d'intérêt en faveur de l'artisanat de demain visera la modernisation de l'appareil productif et notamment leur digitalisation ; • Une réflexion permanente en matière d'innovation (en lien avec les enjeux globaux du plan entreprises 4.0 ; cf. fiche dédiée). • Une réflexion sur les métiers (en lien avec les enjeux globaux du plan entreprises 4.0 ; cf. fiche dédiée).

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectif 1.1 : Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique et l'évolution de leurs process et de leurs outils (Plan Industrie du Futur, Ferme du Futur et Artisanat de demain)
Fiche action	Lancer le plan régional en faveur de la ferme du futur
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2017-2020 : élaboration et mise en œuvre du plan régional en faveur de la Ferme du Futur
Partenaires-clés à mobiliser	Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) Grand Est Pôle de compétitivité Industrie Agro-Ressources (IAR) Association Aggroressources Bioéconomie Demain (ARBD) Interprofessions Organisations professionnelles agricoles et viticoles Coopératives et négociants Etat (DRAAF)
Bénéficiaires finaux de l'action	Exploitants agricoles et viticoles de la région Grand Est
Contexte d'intervention	L'agriculture et la viticulture représentent 7,7% de la valeur ajoutée du territoire du Grand Est, 2ème région agricole française. 49 000 exploitations agricoles et viticoles couvrent le Grand Est. La politique agricole de la Région vise à préparer l'agriculture de demain, en renforçant ce secteur économique majeur du territoire autour de 4 priorités : • la compétitivité par la modernisation des exploitations agricoles aux entreprises de transformation et de valorisation ; • les marchés, avec un axe pour cibler le marché plus local des 5,5 millions de consommateurs de la région, et viser l'augmentation des parts de marché des productions agricoles et alimentaires du Grand Est ; • l'innovation, en tant qu'outil de développement et de progrès, en réponse aux enjeux environnementaux et climatiques. Le déploiement de solutions techniques alternatives qui allient protection de l'environnement et productivité est un axe majeur pour l'agriculture de demain. La diffusion de ces connaissances est également une voie vers les changements de pratiques ; • l'installation des jeunes en agriculture et en viticulture, et l'accompagnement aux créations d'activités. Dans un contexte économique en profonde mutation et après une crise agricole 2016 sans précédent, les exploitations doivent intégrer les nouvelles technologies et méthodes de production, tout en optimisant les ressources (eau, sol, énergie...) et en repensant la place du producteur. Le plan régional en faveur de la ferme du futur est la déclinaison agricole du plan régional en faveur des entreprises 4.0. Il se diffusera largement dans les contrats d'objectifs de la Région avec chaque grande filière du Grand Est (élevage, viticulture, productions spécialisées, grandes cultures...).

Objectifs de l'action	• Accompagner les exploitations agricoles et viticoles dans la transformation de leurs modèles de production, de leurs modes de transformation et de commercialisation ; • Encourager l'expérimentation de nouvelles solutions et le transfert de connaissances dans une optique d'amélioration de la compétitivité des exploitations et de résilience aux risques ; • Faciliter l'accès des exploitants agricoles et viticoles aux nouvelles solutions issues directement de la R&D&I (technologiques, organisationnelles, agronomiques, numériques...) ; • Structurer un écosystème favorable autour de la R&D&I de l'amont agricole et viticole, définir une stratégie régionale partagée et cohérente avec les S3 et les enjeux du secteur.
Description de l'action	Le plan en faveur de la ferme du futur s'articule comme suit : • Une gouvernance dédiée (Région / Chambre régionale d'agriculture Grand Est / ARBD/ entreprises) s'inscrivant dans la convention cadre avec la CRA Grand Est et l'association ARBD ; • Une équipe technique dédiée (celle qui s'occupe globalement du plan entreprises 4.0.) ; • Un accompagnement des entreprises en termes d'ingénierie (diagnostics, recommandations) selon la méthodologie du plan entreprises 4.0. Il concerne les projets des exploitations en lien avec l'agriculture connectée et l'agriculture performante. Les actions soutenues mettent l'accent sur la réalisation de diagnostics et l'accompagnement à leur mise en œuvre par des moyens de financements dédiés (préférentiellement d'appel à manifestation d'intérêt) que ce soit pour la réalisation d'expérimentations, d'investissements ou encore de transferts de connaissance ; • Un accompagnement concret annuel de 50 exploitations agricoles porteuses au travers de la réalisation de diagnostics complets portant sur 4 axes stratégiques : la performance de l'outil de production, l'utilisation de nouvelles technologies, l'excellence environnementale, la valorisation de l'homme ; • Une réflexion permanente en matière d'innovation (en lien avec les enjeux globaux du plan entreprises 4.0 ; cf. fiche dédiée). • Une réflexion sur les métiers (en lien avec les enjeux globaux du plan entreprises 4.0 ; cf. fiche dédiée) ; • Une stratégie de communication régionale et nationale du plan ferme du futur pour valoriser le potentiel agricole de la région Grand Est ; • Le plan en faveur de la ferme du futur sera déployé au sein des 4 comités de filière Grand Est.
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens Etat (CASDAR ...), Agences de l'eau, ADEME
Indicateurs de suivi	• Objectif Ferme du Futur : 50 diagnostics dans les exploitations • Nombre d'exploitations / an engagées dans le plan ferme du futur • Nombres d'exploitants formés / an

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectif 1.2 : Miser sur les filières structurantes existantes et en émergence à fort potentiel d'innovation et d'emplois
Fiche action	Soutenir les filières stratégiques structurantes
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	A partir du 2 ^{ème} semestre 2017
Partenaires-clés à mobiliser	La CCI Grand Est, en lien avec les pôles de compétitivité, les grappes, les clusters, les Universités, les EPCI et Métropoles, les Départements, les entreprises
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises, pôles de compétitivité, cluster, grappes, agence d'innovation
Contexte d'intervention	Créatrices de valeur ajoutée sur le territoire, les filières représentent un potentiel important de développement et de différenciation à l'échelle de la nouvelle région Grand-Est qu'il convient de consolider en ayant une approche globale et sur-mesure s'appuyant sur l'écosystème régional de recherche, d'innovation, de formation et d'export. La Région Grand Est est prête à s'investir dans l'animation et l'accompagnement des acteurs locaux pour aider les entreprises à progresser ensemble pour gagner en compétitivité. Pour cela, il importe de jouer les synergies intra et inter filières en renforçant la logique de clustering et inter-clustering, et d'adapter l'accompagnement en fonction du degré de maturité de ces domaines d'excellence. Le Grand Est s'appuiera sur les domaines d'excellence suivants : • Les 2 filières stratégiques qui constituent « l'ADN » régional, à savoir l'Industrie et la Bio-économie (agro-transformation alimentaire dont la viticulture et non alimentaire, gestion de la ressource, carbone renouvelable) ; • Les 6 filières en lien avec les S3 et les pôles de compétitivité que sont : - les matériaux, procédés, technologies de production en lien avec l'industrie du futur (advanced manufacturing, fabrication d'équipements et de machines, matériaux fonctionnels, ...) ; - les agro-ressources ; - la santé incluant les biotechnologies, les technologies médicales, la e-santé, les matériaux pour la santé et la silver économie ; - le bâtiment durable ; - la mobilité durable, l'intermodalité, la logistique et les transports (y compris aéronautique et automobile) ; - l'eau (actions en faveur de l'amélioration durable de l'eau sous toutes ses formes).

	• De 8 à 10 filières d'intérêt régional, souvent émergentes ou peu structurées. Parmi ces filières à fort potentiel sont d'ores et déjà identifiées : le numérique (y compris la cybersécurité, l'industrie culturelle et créative, les objets connectés dans le cadre de la smart city, la smart agriculture), l'énergie (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydrogène, ...), la forge, la fonderie, l'architecture, le bois, ... <i>Nota bene :</i> une attention particulière sera portée à l'ensemble des impacts économiques des évolutions liées aux arbitrages nationaux concernant le domaine du nucléaire, en particulier en cas de prolongement de vie ou de démantèlement de centrales (montée en compétences et implication des sous-traitants locaux notamment ; lien avec la filière énergie).
Objectifs de l'action	Le Grand Est engage une stratégie économique offensive en misant sur les filières d'excellence existantes et émergentes et sur leurs effets structurants sur le territoire en termes d'emplois, de valeur ajoutée et d'attractivité pour en faire les champions économiques européens de demain.
Description de l'action	Selon les filières retenues, leur degré de maturité, leur dominante « innovation » (telles que les filières S3) ou « économique » (leur poids en nombre d'emplois et/ou de valeur ajoutée), des accompagnements différenciés de la Région seront mis en place : - La Région veillera à instaurer un dialogue constructif avec ces filières ; - Le calendrier et les accompagnements seront adaptés à la maturité de chaque filière ; - La Région instruira, validera et évaluera la stratégie des filières, en cohérence et en synergie avec l'ensemble des politiques publiques régionales (développement économique, innovation, transition écologique et énergétique, formation et compétences...). • Pour les 2 filières stratégiques Industrie et Bio-économie : - Une équipe de la Région leur sera dédiée ; - La gouvernance des plans d'action sera partagée ; - De l'ingénierie et un financement régional seront dédiés ; - Des Etats généraux seront organisés avec l'ambition de gagner en visibilité et d'en faire des champions européens (2^{ème} semestre 2017 pour la Bioéconomie et 1^{er} semestre 2018 pour l'Industrie). Ces Etats généraux devront permettre de déployer la stratégie SRDEII et de diffuser les outils développés par la Région. - pour la filière INDUSTRIE, l'objectif sera d'ajuster si besoin les outils et de soutenir son accompagnement (cf. fiche relative au Plan régional en faveur de l'industrie du futur) - pour la BIOECONOMIE, qui ne dispose pas à ce stade de plan d'actions structuré et partagé à l'échelle du Grand Est, l'objectif sera de dialoguer sur les enjeux et de participer à la structuration et la construction de la filière (cf. fiche Structurer la Bioéconomie).

	• Pour les 6 filières en lien avec les S3 et les filières matures, la Région veillera, en lien fort avec les Pôles de compétitivité et en adossement avec des plateformes, des démonstrateurs, des centres de transfert de technologie, à structurer avant une feuille de route régionale organisée autour des 4 thèmes suivants : - maintenir et consolider l'excellence scientifique ; - conforter la compétitivité des entreprises régionales ; - anticiper les <i>compétences en lien avec le défi 3 de la priorité 3 du CPRDFOP « Favoriser l'implication de l'entreprise dans les formations professionnelles »</i> ; - rendre attractif l'écosystème régional et le territoire Grand Est. • Pour les filières d'intérêt régional : - La Région engagera un dialogue constructif avec ces filières devant faire état, vis-à-vis des services de la Région et de l'Agence régionale d'innovation (dès lors qu'elles présentent une dimension innovante avérée) d'un minimum de dynamique collective. - La Région participera à la consolidation et à l'accompagnement des feuilles de route de ces filières en privilégiant leur adossement à des structures existantes. - Leur accompagnement dépendra de la capacité de ces dernières à se structurer, de la valeur ajoutée que l'acteur régional pourra leur apporter, de leur poids économique et de l'enjeu qu'elles représentent dans le tissu économique en matière de croissance économique et de développement durable. - Dans la phase de construction de la démarche de structuration, la Région veillera à déployer avec ces filières les dispositifs régionaux existants de manière optimale (tels que l'intervention en fonds propres, les AMI) et à identifier les projets structurants. L'Agence régionale d'innovation pourra être sollicitée si besoin. • Dans tous les cas, des accompagnements différenciés adaptés aux filières et au degré de maturité de leur démarche de structuration seront mis en œuvre, dont: - Animer sur le territoire régional (ex : comité de filières, appui d'ingénierie aux EPCI concernés par ces filières,...) ; - Mettre en place avec les partenaires de la Région, des systèmes de veilles et observatoires consolidés, véritables outils d'aide à la décision permettant d'anticiper les mutations (métiers, emplois, activités et marchés...) <i>en cohérence avec l'orientation 6 du présent schéma qui prévoit la création du GRAND EST BIG DATA</i> ;
--	--

	- Impulser et soutenir les projets structurants, y compris les projets de recherche et d'innovation, et faciliter les expérimentations. Mobiliser les équipements et les équipes de recherche dans les champs des domaines et technologies clés indispensables pour la structuration. <i>Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 2 du présent schéma ;</i> - Organiser les filières de sous-traitance, dont la sous-traitance équitable, via la constitution de groupements et de coopérations interentreprises (entre les grandes entreprises et les PME sous-traitantes locales, notamment les entreprises de l'insertion par l'activité économique, les entreprises adaptées et du travail protégé) ; - Faciliter l'obtention de financements nationaux et européens (PIA et Horizon 2020) par l'appui au montage des dossiers de demande de financement. • Les démarches et projets inter-clusters et inter-filières à l'échelle du territoire régional seront encouragés : - Soutenir les pôles de compétitivité et les autres clusters sectoriels ; - Favoriser le rapprochement des pôles et des clusters, en prenant appui sur leurs complémentarités, mutualiser les ressources ; - Développer la connaissance réciproque des outils et des ressources des uns et des autres pour impulser des synergies et des coopérations entre les acteurs ; - Accompagner le rapprochement entre les acteurs d'une même filière, encourager les fertilisations croisées entre filières, entre clusters à l'échelle du territoire régional, national et transfrontalier ; - Créer une dynamique nouvelle via la mise en œuvre d'un nouveau mode d'animation des filières et inter-filières pour favoriser les échanges, le réseautage, et in fine favoriser l'émergence de projets, structures ou expérimentations ambitieuses.
Sources de financements mobilisables	Région FEDER EPCI Etat
Indicateurs de suivi	Résultats : Nombre de filières émergentes structurées en 5 ans Nombre de feuilles de route, de plans d'action partagés Nombre d'entreprises impliquées dans les filières

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectifs du SRDEII	Objectif 1.2 : Miser sur les filières structurantes existantes et en émergence à fort potentiel d'innovation et d'emplois Objectif 1.3 : Faire de la transition écologique et énergétique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire
Fiche action	Consolider les initiatives en faveur de la bioéconomie en un plan régional
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	A partir du 2 ^{ème} semestre 2017
Partenaires-clés à mobiliser	Pôles de compétitivité, clusters, grappes, entreprises, organismes professionnels et interprofessionnels, consulaires, enseignement supérieur recherche, EPCI et Métropoles
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises, dont les entreprises agricoles.
Contexte d'intervention	La bioéconomie est destinée à créer les conditions d'un passage d'une économie fondée sur les ressources fossiles à une économie fondée sur la biomasse. Elle englobe l'ensemble des activités liées à la production, à l'utilisation et à la transformation de bioressources. Ces activités sont destinées à répondre de façon durable aux besoins alimentaires et à une partie des besoins matériaux et énergétiques de la société et à lui fournir des services écosystémiques. La bioéconomie regroupe plusieurs activités et débouchés, en allant de l'amont vers l'aval : • La production de bioressources rassemble les productions des ressources végétales et animales. Elle regroupe les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'aquaculture et de la pêche ; • Les industries de transformation de ces bioressources : bioraffineries, agro-industries, chimie, papeterie etc. ; • Les marchés finaux : les produits biosourcés, la valorisation des déchets organiques, les bioénergies, l'agroalimentaire... La bioéconomie est l'un des 6 grands défis sociétaux autour duquel est articulé le programme-cadre européen de recherche 2014-2020 (Horizon 2020). Le partenariat public-privé « Bio-Based Industries PPP » (BBI), doté de 3,7 Mds€ a également vu le jour afin de renforcer le développement et la compétitivité des industries biosourcées en Europe. La Région Grand Est dispose de plusieurs atouts pour être un acteur majeur de la bioéconomie en Europe :

	• Elle est avec les Hauts de France, un des territoires du Pôle de Compétitivité à vocation mondiale IAR (Industries et Agro Ressources) ; • Avec plus de 3 Mha de terres consacrées à l'agriculture et 2 Mha de production forestière, le Grand Est dispose des ressources pour soutenir le développement de la bioéconomie sur son territoire. L'agriculture représente près de 5 Mds€ de valeur ajoutée pour la région ; • Elle peut s'appuyer sur de nombreuses PME, leaders sur leur marché comme start-up sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la bioéconomie, de la production agricole à la mise sur le marché de produits biosourcés ; • Avec plus de 110 000 emplois dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la bioéconomie représente un secteur prépondérant dans le Grand Est. Elle contribue également au rétablissement de la balance commerciale, grâce à la valorisation d'agro-ressources locales ; • La région héberge des centres de recherche et de transfert technologique (INRA, CNRS, ARD, FRD, CRITT MDTs, Rittmo Agroenvironnement...), ainsi que des universités, grandes écoles et centres de formation (5 universités, écoles d'ingénieurs, AgroParistech, Centrale Paris, ENSAM...) assurant de manière coordonnée la formation aux compétences et métiers de la bioéconomie, ainsi que la R&D de produits et processus innovants valorisant les ressources renouvelables régionales. Il est nécessaire d'avoir une vision globale regroupant l'ensemble des activités de production, d'approvisionnement et de transformation des bioressources, et de valorisation de produits en résultant. Cette structuration doit s'ouvrir à tous les acteurs concernés et permettre d'anticiper les actions à mettre en place pour garantir les enjeux communs qui seront identifiés (comme la durabilité liée à l'utilisation de la biomasse, la mise sur le marché de produits de la bioéconomie, l'accompagnement des acteurs vers une industrie biosourcée, performante et innovante ou encore le développement d'activités multidisciplinaires...).
Objectifs de l'action	• La définition des enjeux partagés ; • L'identification des ambitions à moyen et long terme ; • L'élaboration de la feuille de route avec l'ensemble des acteurs et des réseaux d'acteurs concernés.
Description de l'action	Dans un premier temps : - Rassembler tous les acteurs concernés, afin de définir en commun un cadre de développement ambitieux et durable de la bioéconomie, cohérent avec les ressources du Grand Est et ses besoins. - Définir un noyau dur d'acteurs ayant un effet d'entraînement auprès des autres réseaux ou secteurs. Parmi eux, les acteurs majeurs (Pôle

	IAR, ARBD, CEBB...), avec l'objectif de lancer une dynamique, de contribuer à la définition du cadre et de préfigurer une gouvernance solide. En parallèle seront organisés les Etats Généraux de la Bioéconomie afin de permettre à tous les acteurs de la chaîne de valeur de la bioéconomie de pouvoir contribuer à la structuration d'un plan d'action en faveur de son développement. Le but à terme serait de dégager des échanges, un leader chargé de promouvoir les travaux opérés durant les Etats Généraux et d'entreprendre la rédaction de la feuille de route dédiée à la bioéconomie avec la Région Grand Est en support. Pour ce faire, une équipe transversale dédiée à la bioéconomie sera constituée au sein de la Région
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est, Fonds européens Etat (PIA, ANR...) INTERREG H2020
Indicateurs de suivi	Objectifs : Définition des enjeux partagés de la bioéconomie sur le territoire Grand Est et des ambitions associées Définition d'une feuille de route Définition de la gouvernance à mettre en place Résultats : Nombre d'entreprises impliquées dans la filière

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectif 1.3 : Faire de la transition écologique et énergétique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire
Fiche action	Soutenir les démarches de production et de consommation d'énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	Dès le 1 ^{er} janvier 2017, en cohérence avec le CPER 2014-2020 et le partenariat Climaxion de l'ADEME et de la Région Grand Est
Partenaires-clés à mobiliser	EPCI et métropoles, départements, bailleurs sociaux, entreprises par le biais notamment de leurs réseaux, acteurs de l'innovation Les acteurs des filières : fabricants, bureaux d'études, architectes, installateurs et autres selon la filière (scieurs, débardeurs, exploitants forestiers, exploitants agricoles, industries agro-alimentaires, syndicats de traitements de déchets...)
Bénéficiaires finaux de l'action	Les entreprises, les professionnels des filières, les usagers
Contexte d'intervention	Dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles, de volonté de réduire le recours à l'énergie fossile et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et l'arrêté ministériel du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des EnR, fixent pour la France, de nouveaux objectifs de production d'énergie renouvelable très ambitieux. Dans le Grand Est, les bâtiments sont les premiers consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre (38% de la consommation finale). Les industries elles-aussi disposent de marges de progrès pour réduire leurs consommations d'énergie (36% de la consommation finale) et de ressources naturelles, afin de limiter leur impact environnemental et de devenir plus compétitives. L'enjeu est de substituer les énergies et ressources fossiles par des énergies et ressources renouvelables. La Région est chargée de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de documents cadres fixant le cap et déclinant les accords nationaux ou internationaux en tenant compte des caractéristiques du territoire. Ainsi, chacun des enjeux climat-air-énergie fait partie du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et le volet lié aux filières et entreprises est pris en compte dans le présent SRDEII.
Objectifs de l'action	• Contribuer à la diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre conformément aux engagements des schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE) alsacien, champardennais et lorrain ; • Anticiper la raréfaction des ressources naturelles ; • Assurer le développement de filières et d'emplois locaux ; • Améliorer la compétitivité des entreprises.

	A l'échelle du Grand Est, ces objectifs sont partagés avec l'Etat et l'ADEME et seront mis en œuvre conjointement entre l'ADEME et la Région dans le cadre du programme Climaxion.
Description de l'action	La mise en œuvre de cette action sera la suivante : • Améliorer la connaissance par des études d'intérêt général et prospectives ; • Soutenir les projets utilisant les énergies renouvelables (y compris extension, création de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables et de récupération) dans les domaines du bois-énergie et des autres biomasses, de la géothermie, du solaire thermique et photovoltaïque, de l'hydroélectricité et de l'éolien, et l'émergence de démonstrateurs notamment en lien avec les pôles de compétitivité ; • Soutenir les démarches de concertation favorisant l'acceptabilité de projets énergies renouvelables ; • Accompagner au montage de projets EnR participatifs et citoyens ; • Veiller au développement équilibré des réseaux pour favoriser notamment la production locale d'énergie, le développement des réseaux intelligents et l'autoproduction ; • Accompagner le développement de nouvelles technologies de production/consommation d'énergie ayant recours aux énergies renouvelables notamment en financement (innovation et fonds propres).
Sources de financements mobilisables	Région ADEME Fonds Européens
Indicateurs de suivi	Puissance installée (en kW ou kWc) Tonne équivalent pétrole (TEP) économisées ou substituées Emission CO2 évitée (tonne/an)

Orientation du SRDEII	Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie
Objectif du SRDEII	Objectif 1.3 : Faire de la transition écologique et énergétique un levier de compétitivité et d'attractivité du territoire
Autre orientation du SRDEII concernée	Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique
Fiche action	Soutenir et déployer l'écologie industrielle territoriale (EIT)
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	A partir du 2 ^{ème} semestre 2017 en cohérence avec le CPER 2014-2020 et l'appel à projet Région /ADEME / Agence de l'eau « Economie circulaire 2017
Partenaires-clés à mobiliser	Les EPCI et métropoles du territoire, l'ADEME et les acteurs de l'Economie sociale et solidaire (associations concernées, structures d'insertion, France Active...), en lien avec les agences de développement économique, les clubs d'entreprises.
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises, en particulier les PME
Contexte d'intervention	Le Grand Est se démarque par le poids de l'industrie dans son économie, qui constitue un atout important pour la région. L'un des principaux enjeux pour les entreprises industrielles est de réussir leur transition écologique, à la fois pour maintenir leur compétitivité. Ancrage de proximité et efficacité de l'utilisation des ressources (eau, énergie, matières) renforcent l'attractivité économique du Grand Est. A cette fin, l'écologie industrielle vise à concilier le développement industriel avec les objectifs environnementaux et sociaux en lien un écosystème territorial et avec la responsabilité sociale de l'entreprise qui est l'un des leviers d'une économie plus durable. La Région souhaite conforter l'économie de proximité et la compétitivité des entreprises par l'écologie industrielle, en lien avec les territoires et leurs potentiels. L'enjeu est double : • sensibiliser un grand nombre d'entreprises et d'acteurs économiques pour soutenir leur montée en compétences autour de l'écologie industrielle, accélérer, massifier, essaimer et donner de la visibilité aux projets d'EIT ; • prendre appui sur la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire pour sensibiliser les PME à l'intérêt de dégager de nouvelles marges, de générer des activités nouvelles à valeur ajoutée réciproque, de travailler sur leur image, en coopérant mieux entre elles, grâce à l'écologie industrielle.

Objectifs de l'action	• La Région souhaite accélérer auprès du monde économique la phase d'émergence de projets de proximité d'entreprises plus résilientes et plus économes en ressources et de développement de collaborations innovantes pour optimiser les outils de production, les compétences techniques et les prestations de services, et pour répondre à des besoins nouveaux (réélaboration des déchets réintégrés dans la chaîne de valeur pour de nouveaux débouchés), en concertation avec les territoires (EPCI, PETR, PTCE), les acteurs de l'ESS, le Laboratoire des Partenariats et le monde associatif. • En capitalisant sur les compétences et les moyens de l'ADEME, son partenaire dans le cadre du programme Climaxion, la Région aide les entreprises d'une même zone, d'une plateforme logistique ou d'un même bassin d'activité à accroître leurs performances économiques tout en diminuant leur empreinte écologique et en réduisant leur vulnérabilité aux coûts des matières et de l'énergie (réemploi, valorisation, achats locaux, mutualisation d'équipements et de prestations...) via la mise en œuvre de synergies entre acteurs économiques.
Description de l'action	La mise en œuvre de cette action sera la suivante : - Identifier les entreprises susceptibles d'entrer dans la démarche d'EIT ; - Démarcher les entreprises, établir le dialogue et créer une communauté locale ; - Présenter les enjeux et les bénéfices de l'écologie industrielle, analyser les potentialités au sein des zones d'activités, identifier les projets et faciliter leur mise en œuvre ; aborder dans chacune des zones d'activités ciblées la question complémentaire de la RSE et de l'ESS avec les entreprises ; - Contribuer à l'émergence de bonnes pratiques et à leur diffusion. Cette déclinaison prendra tous son sens dans les Pactes Offensive Croissance Emploi contractés par la Région avec les EPCI et/ou leurs groupements. Cette action sera pilotée par la Région qui sera en charge de son animation, du marketing et de la mesure de son avancement et de son efficacité. Pour créer cette dynamique sur les territoires, réaliser ces missions et assurer une animation locale, des moyens mobilisés et divers partenaires seront fédérés : l'ADEME, les antennes territoriales de la Région, les agences de développement économique, ainsi que les partenaires proches du territoire (associations locales, entreprises d'insertion, CCI territoriales...). En particulier, les animateurs des démarches d'EIT déjà en place, ainsi que le futur animateur Grand Est missionné pour un an avec l'ADEME dans le cadre de Climaxion pour favoriser les échanges entre animateurs locaux qui agiront sur le terrain et favoriser les synergies entre les territoires, constitueront également des relais efficaces. Il est prévu une capitalisation sur la dizaine de démarches existantes dans le Grand Est, par exemple celles du « Club de l'écologie industrielle de

	l'Aube » ou du Port Autonome de Strasbourg (en lien avec les entreprises allemandes) pour essaimer les bonnes pratiques et monter les nouveaux réseaux. Dans le cadre de cette action, la Région entend également favoriser : - Les stratégies collectives d'entreprises en faveur de l'économie circulaire (démarches internes) et de l'usage des énergies propres ; - Une coordination de l'animation inter-démarches d'EIT à l'échelle du Grand Est portant sur la méthodologie, les outils, la communication ; - Une mise en synergie avec les offreurs de solutions d'éco-technologies.
Sources de financements mobilisables	Région ADEME Agences de l'eau
Indicateurs de résultats	Résultats : • Nombre de communautés locales d'entreprises créées ou accompagnées sur les zones d'activités de la région (objectif : une cinquantaine sur la période 2017-2021) • Nombre de projets vitrines d'économie circulaire accélérés (objectif 10 sur la période 2017 -2021)

Orientation du SRDEII	Orientation 2 : Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés
Objectif du SRDEII	Objectif 2.2. Démontrer, expérimenter les innovations en collaboration avec les industriels, les usagers et les collectivités
Fiche action	Préparer l'intermodalité de demain et favoriser les mobilités durables innovantes
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2017-2021
Partenaires-clés à mobiliser	Pôle Véhicule du Futur Les Métropoles Universités, laboratoires de recherche Entreprises du secteur Observatoire Régional des Transports Grand Est La Fédération nationale de transporteurs routiers (FNTR), l'Association des Chargeurs et Utilisateurs de Transport en Alsace (ACUTA), le Groupement Interprofessionnel des Acteurs du Transport et de la Logistique (GIATEL), l'Union des Chargeurs de Lorraine (UCL), ...
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises et industriels, collectivités des territoires ruraux en particulier, usagers, chargeurs, étudiants et formateurs
Contexte d'intervention	Le Grand Est se positionne en raison de ses spécificités géographiques, transfrontalières et européennes (quatre corridors européens) sur les mobilités durables, la logistique de pointe et innovante, à structurer en lien avec le numérique, la recherche (avec notamment le pôle de compétitivité Véhicule du Futur) et l'innovation (dont des start-ups), pour circuler moins, mieux et plus vite, au service de l'économie, des marchandises et des salariés. La recherche régionale en matière d'innovation dans le secteur des transports et des mobilités demande à être consolidée, pour que le Grand Est devienne une région de référence en logistique de demain et en mobilités intelligentes.
Objectifs de l'action	• Faire du Grand Est une région pilote en matière d'intermodalité et de mobilités intelligentes, durables et innovantes en intégrant les technologies numériques et les carburants alternatifs et se positionner ainsi à l'avant-garde de la transition énergétique ; • Approfondir la recherche sur l'intermodalité Grand Est de demain via une collaboration avec les Universités, le Pôle Véhicule du Futur, dans une approche prospective intégrant les technologies numériques et les objets connectés ; • Inciter les plateformes logistiques à proposer aux entreprises des services innovants et attractifs dans une logique d'optimisation des coûts : écoconception, économie de foncier, espaces, offres d'approvisionnement et offre de transport mutualisés, valorisation des déchets, accessibilité facilitée, carré de services numériques et très haut débit,... ;

	• Accroître l'accessibilité interne, inter-régionale et transfrontalière du Grand Est, pour circuler plus vite, moins et mieux ; • Favoriser l'équilibre rural/urbain en faisant venir les services aux territoires et en particulier des services innovants : identifier les freins à l'implantation logistique sur le territoire et accompagner les projets ; spécialiser la région au sein des corridors européens pour ne pas rester l'<i>hinterland</i> du Luxembourg et de la Suisse ; • Désengorger les flux physiques liés au transport : - diminuer le coût et augmenter la rapidité de la logistique par rationalisation du foncier et renforcement de la mobilité durable ; - mettre en place de nouvelles formes de mobilités : télétravail (transfrontalier et avec les territoires ruraux), autopartage, plateforme collaborative ; • En matière d'aménités transfrontalières, instaurer une porte d'entrée vers et pour les interlocuteurs transfrontaliers (français ou étrangers) : regroupement d'activités et d'acteurs de la logistique sur un même réseau.
Description de l'action	• Lancer une dynamique sur le thème « Transports de demain » grâce aux innovations numériques (développement de l'open data et personnalisation des services mobiles dans ce domaine ; informations embarquées, ...) : valoriser et fédérer l'innovation des Autorités organisatrices grâce aux opportunités offertes par le numérique pour répondre aux besoins de mobilité en milieu rural et pour fluidifier et faciliter les déplacements en milieu urbain et en contexte transfrontalier avec l'information en temps réel ; • Diffuser les bonnes pratiques en faisant bénéficier les collectivités qui innovent en termes de mobilité de l'information nécessaire à une bonne intégration de leurs démarches au système de transport régional, et du retour d'expérience des métropoles en la matière; • Innover dans les outils en faveur des entreprises et du développement de la logistique, avec la mise en place d'un portail d'entrée unique pour rationaliser les flux d'informations : communication entre acteurs, présence commune aux salons dédiés à la logistique (marketing territorial), commercialisation des plateformes, renvoi et lien pour les territoires vers les dispositifs de soutien régional (politique en matière d'infrastructures, appel à projets « Ambassadeurs de la Mobilité », ...) • Impulser des fertilisations croisées entre les Pôles IAR et Véhicule du futur (agrocarburants, pièces automobiles biosourcées, ...).
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens
Indicateurs de suivi	

Orientation du SRDEII	Orientation 2 : Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour alimenter la croissance
Objectif du SRDEII	Objectif 2.3 : Accroître le nombre de start-ups et les faire grandir
Fiche action	Favoriser l'accueil, l'émergence et la croissance des start-ups
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2017 – 2021
Partenaires-clés à mobiliser	Acteurs de l'écosystème de l'innovation, entreprises, acteurs de la recherche
Bénéficiaires finaux de l'action	Start-ups
Contexte d'intervention	La présence de start-ups sur le territoire est le signe d'une valorisation efficace de la recherche, de la présence d'une dynamique entrepreneuriale et de l'attractivité du territoire, en lien avec des outils adaptés et performants. L'enjeu est de s'appuyer sur un développement endogène à haute valeur ajoutée, qui permet aussi de régénérer le tissu économique et « d'alimenter » en performance les entreprises existantes.
Objectifs de l'action	L'objectif est : - d'attirer et de créer des start-ups dans la région Grand-Est ; - de parvenir à 200 start-ups par an accompagnées ; - et de mettre en place un continuum de soutien de la création à la croissance des entreprises.
Description de l'action	Volet 1 Appui à la maturation : - Entrée de la Région dans la gouvernance des SATT ; - Inciter aux échanges et à la mise en réseaux des SATT et incubateurs dans le cadre du PIA 3 ; - Création du Fonds de Maturation Régional : bourse aux projets orphelins n'ayant pas trouvé de porteur intéressé dans le cadre des processus traditionnels des SATT. Volet 2 Appui à l'incubation : - Définition du métier d'incubateur avec cahier des charges - Mise en réseau des incubateurs labélisés du Grand Est - SEMIA, Incubateur Lorrain, Paddock, Technopôle de l'Aube, Rimbaud Tech... - Objectif : ▪ Mailler le territoire en outil d'incubation ; ▪ Augmenter le nombre de start-ups incubées ; ▪ Homogénéiser la qualité des pratiques d'incubation ; ▪ Mutualiser des fonctions transverses ; ▪ S'appuyer sur des expériences réussies.

	Volet 3 Aide à la création de start-up - Aide régionale aux start-ups par un prêt d'honneur significatif avec identification de la structure porteuse du fonds ; - Renforcement de l'offre des fonds d'amorçage pour la première commercialisation. Volet 4 Programme d'accélération (cf. <i>fiche-action dédiée « programme accélérateur »</i>) Volet 5 AMI Lieux d'Innovation Start-up - Labellisation par la Région de lieux d'innovation à l'initiative du public ou du privé. Volet 6 Soutien aux écosystèmes FrenchTech - La Région entend faciliter la mise réseau des FrenchTech afin d'appuyer les collaborations avec le réseau des Incubateurs régionaux labélisés et l'Agence régionale d'innovation. Volet 7 Accompagnement d'événementiels - La Région souhaite apporter un soutien aux manifestations et cycles d'animations en territoire comme start-up week-end, Gen4, plug&start, Hackaton, bizz&buzz, ... via une convention pluriannuelle en encourageant les coopérations et en lien avec les incubateurs et l'Agence régionale d'innovation.
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens (FEDER, INTERREG, H2020...) Métropoles, agglomérations Fonds privés
Indicateurs de suivi	Résultats : • Nombre de start-up accompagnées/créées par an • Nombre de PME issues de start-up accompagnées

Orientation du SRDEII	Orientation 3 : Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectifs 3.1 : Faire franchir un cap aux start-ups et PME à potentiel de développement
Action	Lancer le programme Accélérateur Grand Est
Responsable de l'action	Région Grand Est
Calendrier de l'action	Démarrage en octobre 2017
Partenaires-clés à mobiliser	Partenaires principaux : Bpifrance, Réseau Entreprendre, CCI Grand Est, le réseau régional des incubateurs Autres partenaires : Agence régionale d'innovation, Réseaux d'experts, Ecoles de management, Business France, etc...
Bénéficiaires finaux de l'action	Start-ups et PME
Contexte d'intervention	A tous les stades de vie de l'entreprise, la croissance est à la fois un stimulant et un défi qui consiste à franchir des paliers en termes de taille, d'organisation interne, d'internationalisation, d'innovation, de gouvernance, de structuration financière.... Ces caps peuvent constituer des obstacles pour les entreprises innovantes, les jeunes PME en croissance, celles plus matures qui ambitionnent de devenir des ETI. Afin que ces obstacles ne se transforment pas en ralentisseurs de croissance, la Région, Bpifrance, la CCI Grand Est, le Réseau Entreprendre et les incubateurs régionaux ont décidé de constituer une <i>task force</i> régionale pour lever les freins, accélérer la croissance des entreprises régionales et transformer ce vivier en création de valeur et d'emplois.
Objectifs de l'action	Accélérer sur mesure la croissance des entreprises à potentiel de croissance par des programmes sur-mesure, en fonction de leur degré de maturité : • Aider les PME à mieux identifier les leviers de croissance ; • Accélérer sur mesure la croissance des PME, les aider à franchir des caps et à évoluer vers des ETI ; • Sourcer les start-ups, accélérer sur mesure la croissance des start-ups, les aider à franchir des caps et à évoluer vers des scale-ups ; • Sensibiliser, former, accompagner ces entreprises dans une démarche de croissance grâce aux réseaux régionaux.
Description de l'action	Un programme « accélérateur » de croissance sera élaboré et mis en œuvre autour de 3 volets : - Volet start-up porté par les incubateurs, dédié aux entreprises innovantes en phase de décollage pour les aider à confirmer leurs premiers succès et à accéder aux phases d'industrialisation et de développement, pour en faire des scale-ups ;

	- Volet Cap PME porté par le Réseau Entreprendre pour les entreprises de plus de 3 ans et de plus de 1 million d'€ de chiffre d'affaires qui connaissent une forte croissance et souhaitent passer du stade de petite entreprise à celui de PME ; - Volet Cap ETI porté par la Région et Bpifrance pour les PME à potentiel qui souhaitent passer au stade d'ETI. Les PME ayant intégré ce programme pourront bénéficier : - de prestations en expertise, mentorat, formation et conseils ; - d'une mise en relation avec d'autres entreprises (clubs d'experts), des organismes financeurs (banques, sociétés de fonds...) et des acteurs de l'écosystème d'innovation régional (Agence régionale, filières,...) ; - d'un accès « privilégié » aux outils financiers. Le programme « Accélérateur Grand Est » sera mis en œuvre par la Région et ses partenaires, qui organiseront un comité de pilotage pour s'assurer de la mise en œuvre des actions et de l'atteinte des objectifs. Parmi ceux-ci figurent également la CCI Grand Est qui entend développer l'information au sujet des leviers d'accélération auprès des entreprises.
Sources de financement mobilisables	Région, Bpifrance Entreprises
Indicateurs de suivi	Résultats : • Nombre de PME accompagnées par an Volet Start-up : 10/an Volet Cap PME : 10 à 15/an Volet Cap ETI : 15/an

Orientation du SRDEII	Orientation 3 : Accompagner les entreprises à fort potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 3.2 : Accroître l'internationalisation des entreprises (start-ups, PME/PMI, ETI) du Grand Est
Fiche action	Lancer GRAND EST EXPORT, l'accompagnement sur-mesure des entreprises du Grand Est pour les doper à l'export
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	1^{er} semestre 2017 : mise en place des nouvelles modalités d'accompagnement des démarches individuelles (offre de conseil et d'expertise) et collectives (soutien à la participation à des salons et missions de prospection à l'international) des entreprises. Automne 2017 : déploiement de premiers programmes de développement prioritaires des exportations ciblant chacun un secteur d'activité et une zone géographique précise.
Partenaires-clés à mobiliser	Partenaire stratégique : CCI Grand Est En lien avec Bpifrance, Business France, Etat (pôles d'action économique des douanes), Caisse des Dépôts et Consignations et Agence Française de Développement, organisations professionnelles, acteurs économiques d'envergure internationale implantés dans le Grand Est (grands groupes et réseaux notamment).
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises du Grand Est
Contexte d'intervention	Le Grand Est se distingue particulièrement par l'ouverture de son économie aux échanges internationaux, ainsi que par l'importance de l'export dans son PIB. Les PME ne représentent néanmoins que 10% des exportations régionales totales. Un enjeu fort réside également dans la diversification des marchés des entreprises régionales, les exportations demeurant à plus de 80% concentrées sur quelques pays européens.
Objectifs de l'action	Dans le cadre d'un partenariat renouvelé dans ses objectifs et modalités avec la CCI Grand Est, la Région dynamise le réseau export avec ses partenaires pour structurer les actions à l'international et : • Développer les exportations des entreprises régionales, notamment celles des PME ; • Mettre à disposition des PME et ETI régionales une offre renforcée d'expertise et de conseil, intervenant aux étapes clés de structuration et d'accélération de leur stratégie de développement à l'international ; • Créer et consolider à l'échelle du Grand Est des communautés d'entreprises exportatrices à fort potentiel dans différents secteurs prioritaires, et les orienter de façon ciblée vers des destinations stratégiques ;

	• Diffuser plus largement auprès des entreprises la culture de l'international pour identifier leur potentiel d'internationalisation.
Description de l'action	• Intégrer 100 PME et ETI du Grand Est par an dans un parcours d'accompagnement sur-mesure comprenant : - la prescription d'un diagnostic stratégique cofinancé (positionnement concurrentiel, définition d'une stratégie export et identification du couple secteur/pays prioritaire) ; - la mise en place d'un dispositif post-diagnostic incitatif (subvention des premières dépenses de mise en œuvre de la stratégie d'internationalisation) ; - une mesure d'impact précise et systématique des courants d'affaires générés par les entreprises dans le cadre et à la suite des accompagnements initiés. Ce parcours cible les entreprises disposant d'un avantage compétitif (en termes d'innovation, de savoir-faire, voire de coûts) et susceptibles de se positionner sur un ou plusieurs premier(s) marché(s) cible(s) à l'étranger. • Appuyer le développement des entreprises sur des marchés à fort potentiel en commençant par 5 programmes pluriannuels spécifiques reposant chacun sur des actions et solutions d'accompagnement adaptées à un marché et/ou une zone géographique (dispositifs spécifiques, actions collectives initiées en lien avec les CCI, les groupements, et représentants de filières pour stimuler la chasse en meute d'entreprises se situant sur une même chaîne de valeur, mobilisation des programmes nationaux et européens). Seront ciblées les activités présentant un potentiel important de conquête de nouveaux marchés internationaux : - des secteurs phares très exportateurs : l'agroalimentaire (solide et liquide); les industries automobiles, ferroviaires et aéronautiques; la santé, la pharmacie, la cosmétologie et les dispositifs médicaux; la décoration, l'ameublement et l'aménagement intérieur, machinisme agricole et viticole ; - des activités émergentes avec un potentiel de croissance très fort à l'international que sont : les technologies pour l'environnement ; la construction durable ; les villes intelligentes; le numérique (services aux entreprises, filière image, etc.); les services innovants pour l'industrie et les solutions pour l'Industrie du Futur. • Favoriser l'ancrage des entreprises du Grand Est dans les marchés frontaliers : - via différentes bases avancées frontalières proposant sur chaque territoire limitrophe des solutions d'accompagnement à la recherche de nouveaux relais de croissance ou à la mise en place d'une stratégie de croissance externe dans le pays voisin ; - à travers la création d'un réseau des correspondants export spécialisés dans l'accompagnement et l'identification d'opportunités d'affaires pour les entreprises dans ces territoires.

Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens (FEDER et programmes européens d'accélération sur financement de la Commission Européenne) Prêts Bpifrance/Bpifrance assurance export Agence Française de Développement FranceAgriMer
Indicateurs de suivi	Résultats : 1000 entreprises sur 5 ans : • Accompagner 500 entreprises à l'export, dont 100 /an via le parcours d'accompagnement sur mesure. • Permettre à 500 entreprises d'établir un nouveau courant d'affaires pérenne (dans le cadre d'une primo-exportation ou de l'ouverture à un nouveau pays/zone) sur 5 ans. Impact : Progression en volume (de l'ordre de 20%) des exportations réalisées par les PME régionales, et en valeur relative de la part des PME dans les exportations du Grand Est.

Orientation du SRDEII	Orientation 4 : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)
Objectifs du SRDEII	Objectifs 4.2 « Rendre le Grand Est et ses territoires attractifs » et 4.3 : « Attirer les investisseurs directs étrangers et les talents, faire venir et ancrer les entreprises sur le territoire »
Fiche action	Mettre en œuvre une stratégie partagée d'attractivité du Grand Est
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	Un objectif d'élaboration d'une stratégie d'attractivité partagée début 2018
Partenaires-clés à mobiliser	G 20, métropoles, agglomérations, PME et grandes entreprises (Conseil des 100 en particulier), SATT et acteurs académiques, Business France, EPCI, l'Agence d'attractivité d'Alsace, les agences de développement au sens large et les relais industriels.
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises à capitaux étrangers
Contexte d'intervention	En termes d'implantations et d'investissements directs étrangers, la compétition internationale est rude et la France, même si elle conserve des atouts (compétences, recherche et développement), a de véritables défis à relever en la matière. Le Grand Est doit dans ce contexte identifier ce qui constitue ses lignes de force et ses atouts pour capter des projets d'investissements étrangers ; son échelle lui offre l'opportunité d'une mise en synergie de certaines excellences régionales, facteurs d'attractivité. C'est pourquoi tout en étant bien conscient de l'importance des marketing territoriaux infra régionaux, déterminants notamment du point de vue de l'attractivité touristique, lui faut-il élaborer de façon partagée, une stratégie Grand Est fédératrice et offensive dans l'action (actions proactives d'intelligence économique et de lobbying).
Objectifs de l'action	Mettre en œuvre une stratégie régionale d'attractivité orientée vers la chasse proactive d'investissements directs étrangers : - Partager une approche commune de marketing territorial Grand Est ; - Améliorer la visibilité et l'attractivité du Grand Est auprès des décideurs économiques étrangers (déjà implantés ou non) à travers une action concentrée sur quelques thématiques prioritaires valorisant l'excellence académique et industrielle du territoire et dont on sait qu'elles répondent à des besoins de la part de ces investisseurs ; - Adopter de nouvelles modalités de prospection et d'accompagnement des investisseurs étrangers s'appuyant sur une approche plus proactive de certains profils stratégiques d'investisseurs.

Description de l'action	• Définir à l'échelle du Grand Est une stratégie de marketing territorial et de partenariats en lien avec les domaines d'excellence régionaux ; • Susciter une large mobilisation des acteurs du territoire afin de favoriser sa diffusion par des leaders d'opinion (industriels et académiques), et en activant des réseaux de prescripteurs et relais de l'attractivité du Grand Est ; • Orienter les démarches de prospection d'investisseurs étrangers en direction de projets d'implantations voire d'extensions d'activités de R&D (afin de renforcer et pérenniser les points forts de la région dans la santé, les technologies médicales, la chimie, les matériaux, et les procédés de l'industrie du futur), ainsi que dans les champs de la bioéconomie, des objets connectés, et de la logistique ; • Insuffler à l'échelle du Grand Est une nouvelle approche des entreprises à capitaux étrangers s'appuyant sur une fonction d'intelligence économique renforcée : - recueillir à l'échelle régionale le retour d'expérience et les attentes des entités étrangères déjà implantées dans les territoires ; - mobiliser l'ensemble des écosystèmes et territoires pour améliorer en conséquence l'offre du Grand Est auprès de ces entreprises, à la fois en termes de qualité perçue et de service de suivi/accompagnement ; - identifier des profils d'entreprises et investisseurs étrangers à cibler en priorité au regard de leur dynamique d'investissement et des lignes de force identifiées dans la stratégie régionale d'attractivité ; - structurer en conséquence des canaux de communication/promotion et des plans de chasse dédiés à l'approche de ces décideurs étrangers ; • Définir une stratégie de marque pour l'ensemble des marques de territoire cohérente et partagée notamment l'articulation entre la marque Grand Est et celles des territoires.
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens FEDER pour les actions de visibilité à l'international mobilisant des entreprises régionales
Indicateurs de suivi	Résultats : Initier chaque année 3 plans de chasse thématiques ciblant des investisseurs étrangers, en coordination avec agglomérations/intercommunalités concernées, et s'appuyant chacun sur des relais industriels et académiques régionaux. Impact : Faire progresser le nombre de primo implantations liées à des fonctions de production ou de développement. Inscrire le Grand Est dans le top 3 des Régions en matière d'investissements étrangers, notamment pour les investissements liés à la R&D.

Orientation du SRDEII	Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur dynamiques métropolitaines et d'agglomérations
Objectif du SRDEII	Objectif : 5.1 : Accroître le rayonnement des métropoles et agglomérations au bénéfice de l'ensemble des territoires en s'appuyant sur les bons relais et complémentarités
Autre orientation du SRDEII concernée	Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité et la proximité de l'action publique et des partenariats au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Fiche Action	Mettre en place les Pactes Offensive Croissance Emploi
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	A compter de l'adoption du SRDEII
Partenaires-clés à mobiliser	Les EPCI et leurs groupements (PETR) dont les métropoles et les agglomérations
Bénéficiaires finaux de l'action	Les EPCI ou leurs groupements
Contexte d'intervention	- La Région, responsable de la définition des orientations du développement économique et de la définition des aides économiques, et les EPCI sont partenaires du développement économique sur les champs de compétence définis par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe). - L'article L 4251-18 de la loi NOTRe prévoit que la mise en œuvre du SRDEII peut faire l'objet de conventions entre la Région et un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents. La Région propose un conventionnement aux collectivités souhaitant attribuer des aides au titre l'article L 1511-2 du CGCT. - La Région souhaite dans ce contexte promouvoir des alliances territoriales pour développer l'emploi en mobilisant l'ensemble des territoires, dans le respect de leurs spécificités et de leurs diversités.
Objectifs de l'action	Outil de dialogue et d'action au plus proche des territoires qui fédère la Région et les EPCI, le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) a pour vocation de combiner l'engagement de la Région et l'intelligence territoriale et de prendre en compte les réalités des territoires. Ses objectifs sont les suivants : « Faire région » et créer des synergies : décliner les axes stratégiques du SRDEII au plus proche des territoires, à une échelle pertinente (EPCI et groupements d'EPCI) ;

	- Assurer la complémentarité entre les actions de la Région et celles des EPCI, partenaires privilégiés de la Région, et réaffirmer le rôle des EPCI dans leurs responsabilités en matière de foncier disponible et d'immobilier ; - Partager et rendre compte aux territoires des aides régionales auprès des entreprises ; - Créer une dynamique et un suivi inter-entreprises (clusters, projets d'écologie industrielle, PTCE...), en partenariat avec les EPCI et les agences de développement économique.
Description de l'action	Proposer à chaque territoire pertinent (Métropole, Agglomération, PETR, Communautés de communes) un Pacte Offensive Croissance Emploi pour : Décliner et prioriser les axes stratégiques du SRDEII les plus pertinents pour le territoire concerné ; En s'appuyant sur la connaissance de l'EPCI, identifier et accompagner un projet économique structurant d'entreprise ou au service des entreprises ; Coordonner les actions en responsabilité au plus proche du territoire et intégrer les référents économiques des EPCI dans le réseau régional des acteurs du développement économique. <u>Les modalités de mise en œuvre en seront les suivantes :</u> Les POCE signés avec les Métropoles seront rédigés dans le respect des principes et des ambitions actés dans les volets métropolitains du SRDEII. Le POCE constitue le cadre partenarial entre la Région et les EPCI en matière économique. Il n'a pas vocation à traduire territorialement l'ensemble des orientations du SRDEII, mais un certain nombre de priorités partagées dans le champ économique comme, en particulier, la création et reprise d'entreprises. Les POCE seront signées avec les EPCI ou groupements d'EPCI volontaires (PETR ou EPCI en délégation de plusieurs EPCI partenaires associés souhaitant passer collectivement convention), sur la base d'une stratégie économique territoriale. Les POCE comprendront 3 volets : 1. Un volet « Responsabilité partagée » <i>Seront rappelés :</i> - Les principes de partenariat et de coopération entre la Région et l'EPCI ou son groupement au service du développement économique, ainsi que le rôle spécifique du territoire concerné (en particulier le rôle vitrine et moteur s'il s'agit d'une métropole) Le territoire devra s'appuyer sur les opérateurs/process/outils existants régionaux ou partagés avec la Région ; - Les aides mises en œuvre par l'EPCI en matière d'immobilier ou de foncier ; - Le rôle que l'EPCI souhaite jouer dans le cadre du SRDEII en matière d'aides aux entreprises dans le cadre défini par la loi NOTRe ; - La Région finançant des acteurs du développement économique régional, sera également précisé le rôle que l'EPCI souhaite jouer dans le fonctionnement des opérateurs de la création/reprise (Réseau Entreprendre, ADIE, Initiative Grand Est, France Active,...).

	<i>Nb : Le POCE comprendra le cas échéant en annexe des conventions financières réglementaires particulières relatives aux régimes d'aide autorisés selon la réglementation européenne en vigueur et conformément à l'instruction du Gouvernement du 22 décembre 2015 relative à « la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements » issue de la loi NOTRe n°2015-991.</i> 2. Un volet « coordination » <i>Seront identifiés les élus de référence de développement économique des EPCI ou de leurs groupements, et les référents développement économique invités à participer au réseau structuré des accompagnateurs du développement économique et de l'innovation au sein du territoire de chaque agence territoriale de la Région.</i> 3. Un volet « projets structurants d'entreprise » <i>Identification et priorisation, le cas échéant, de projets structurants d'entreprise ou au service des entreprises co-portés avec l'EPCI :</i> - <i>filière territoriale d'intérêt local, adossée aux outils existants et en lien, si dimension innovante, avec l'agence régionale de l'innovation et le réseau des incubateurs ;</i> - <i>projet d'écologie industrielle territoriale (cf. fiche-action dédiée) ;</i> - <i>projet structurant d'Economie sociale et solidaire dont les pôles territoriaux issus des CRESS, tiers lieux ; projet d'expérimentation innovant (de type coworking et télétravail en contexte transfrontalier) ;</i> - <i>ORAC dans le cadre du FISAC ;</i> - <i>événements-clés à dominante économique valorisé(s) et soutenus selon des modalités et une clef de répartition à préciser ;</i> - <i>les French Tech des territoires du Grand Est seront abordés dans les POCE métropolitains et d'agglomération (renforcement et co-financement).</i> <i>Articulation avec le Pacte de Ruralité : les zonages prioritaires (AFR, Pacte de Ruralité, FISAC) seront pris en compte.</i> Ne sont pas éligibles : • les aides sectorielles à l'aménagement du territoire, aux mobilités, au tourisme, à la culture et à l'agriculture relevant des autres politiques régionales; • les aides en fonctionnement récurrent. S'agissant des aides à l'immobilier et au foncier d'activité, la Région pourra jouer à titre exceptionnel un rôle aux côtés des EPCI dans le respect des dispositions de la loi NOTRe, examiné au cas par cas, selon l'intérêt structurant et la cohérence du projet, au regard de la stratégie économique, des disponibilités réelles en foncier ou en immobilier à l'échelle plus globale d'un bassin de vie et d'emplois, de la rationalisation et optimisation des équipements existants, selon l'existence ou non d'une offre privée susceptible d'intervenir, ... <i>Un échange annuel sera organisé sur les actions de développement économique et innovation sur le territoire concerné.</i>
Outils et sources de financements mobilisables	Logique de cofinancement des actions des POCE
Indicateurs de résultats	80 % des nouveaux EPCI et chaque territoire pertinent (les deux Métropoles, les agglomérations, les groupements d'EPCI, les EPCI) signent un POCE avec la Région d'ici 5 ans.

Orientation du SRDEII	Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur dynamiques métropolitaines et d'agglomérations
Objectif du SRDEII	Objectif 5.2 : Dynamiser la création, le développement et la reprise d'activité dans tous les territoires
Fiche action	Etre offensif sur la création et la reprise d'entreprise
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	Déploiement à partir de juillet 2017 pour le renforcement du dispositif d'accompagnement de la création-reprise d'entreprise et du parcours de l'entreprise hébergée. Automne 2017 : Signature de la charte d'engagements des opérateurs du réseau de la création-reprise d'entreprise Grand Est. Automne 2017 : Lancement du fonds inter-Associations de Prêts d'Honneur Grand Est. 2^{ème} semestre 2017 : Lancement du site internet Grand Est dédié à la création-reprise. Début 2018 : Mise en place de l'outil de reporting commun aux opérateurs du réseau.
Partenaires-clés à mobiliser	Chambres consulaires Têtes de réseau ADIE, Active, Initiative et Réseau Entreprendre URSCOP Pépinières d'entreprise, couveuses, CAE EPCI et Métropoles CDC, Etat, Pôle emploi
Bénéficiaires finaux de l'action	Créateurs et repreneurs d'entreprise
Contexte d'intervention	Consolider et accentuer la dynamique entrepreneuriale tant en matière de création que de reprise d'entreprise dans le but de créer et pérenniser l'emploi et de maintenir l'activité économique sur les territoires.
Objectifs de l'action	• Créer un souffle de l'entrepreneuriat dynamique et solidaire • Rendre plus qualitatives et pérennes les opérations de création-reprise d'entreprise par un accompagnement personnalisé et renforcé de l'idée au primo-développement ; • Faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs et repreneurs avec des outils ou des partenariats consolidés ou/et renforcés ; • Mettre en réseau les opérateurs afin d'amplifier les dynamiques de coopération et les synergies de proximité. Expérimenter la mise en synergie d'opérateurs autour de tiers lieux.

Description de l'action	Renforcement du réseau d'accompagnement à la création-reprise En remplacement des anciens dispositifs d'accompagnement des créateurs-repreneurs des 3 ex-régions et du dispositif NACRE transféré depuis le 1^{er} janvier 2017 à la Région, un dispositif Grand-Est d'accompagnement structuré autour des phases clés du processus de création-reprise et au profit d'un parcours d'accompagnement de qualité, visible, fluide pour les porteurs : • Phase 1 : l'accompagnement ante-crédation, soutien à la préparation de projet, en ciblant prioritairement les demandeurs d'emploi ; • Phase 2 : faciliter l'accès aux financements bancaires des créateurs-repreneurs via les têtes de réseaux associatifs du financement en lien avec la création d'un fonds Grand Est Inter-associations de prêts d'honneur pour augmenter les fonds d'intervention des structures, la dotation des fonds liés au micro-crédit et des fonds de garantie à l'échelle Grand-Est ; • Phase 3 : le renforcement du suivi post-crédation pour les TPE à potentiel et la poursuite de l'intégration et de la complémentarité des fonctions d'accompagnement, de financement et d'hébergement /test d'activité via la structuration d'un réseau des pépinières Grand Est, de l'Union des couveuses Grand Est et des CAE avec un objectif de couverture territoriale (pour les couveuses et les CAE) et dans le cadre d'un accompagnement à la démarche de certification des services (norme AFNOR) pour les pépinières. Rendre lisible et accessible l'écosystème de la création-reprise via : • une nouvelle gouvernance à l'échelle Grand-Est avec les têtes de réseau de la création-reprise et les principaux financeurs ; coordonné autour d'une charte d'engagements Grand-Est et d'un outil de reporting d'activité pour les opérateurs ; • l'encouragement de méthodes de travail collaboratives pour les opérateurs économiques comme pour les porteurs de projet et de lieux synergiques de création en collectif accessibles et connectés, favorisant en particulier l'entrepreneuriat des jeunes et des étudiants (tiers lieux, <i>places to build</i>, lieux-totems, ...) ; • une animation de proximité en lien avec les agences territoriales de la Région et les EPCI, en s'appuyant notamment sur des tiers-lieux synergiques propices à la dynamique entrepreneuriale en collectif ; • la mise en place d'une porte d'entrée numérique de l'écosystème de la création-reprise d'entreprise (portail Internet Grand-Est de la création-reprise) Structuration d'une démarche globale sur la reprise d'entreprise autour des étapes clés d'une opération de transmission-reprise d'entreprise : détection, sensibilisation, mise en relation cédants-repreneurs, accompagnement, formation à la conduite du changement pour les repreneurs et financement facilité par les outils d'ingénierie financière (prêts d'honneur, garanties SIAGI et BPI, outils en fonds propres).
-------------------------	---

	Des actions spécifiques comme la sensibilisation à la reprise sous forme de SCOP, la transmission-reprise d'entreprises artisanales seront plus particulièrement développées dans le cadre de la démarche globale.
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens (FEDER et FSE) CDC EPCI AFE
Indicateurs de suivi	Réalisation : • Nombre de projets de création/ reprise d'entreprise accompagnés / an • Nombre de dossiers financés / an (prêt d'honneur) • Nombre de projets accompagnés par les couveuses et les CAE par territoire Résultats / Impact : • Taux de création d'entreprise • Taux de pérennité sur 3 ans • Nombre d'emplois créés et maintenus

Orientation du SRDEII	Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur dynamiques métropolitaines et d'agglomérations
Objectif du SRDEII	Objectif 5.3 : Accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de l'artisanat, du commerce, et du tourisme
Fiche action	Lancer le pacte artisanat
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	Un pacte régional dédié à l'artisanat est articulé comme suit : • 2017 : établissement d'une convention-cadre entre la Région et la CRMA Grand Est . • Plan en faveur de l'artisanat de demain (<i>cf. fiche dédiée</i>). • Action de déploiement des outils numériques en faveur de la relation client (<i>cf. fiche dédiée sur Grand EstDigital</i>).
Partenaires-clés à mobiliser	Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat Grand Est Organisations professionnelles de l'Artisanat
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises artisanales du territoire Grand Est
Contexte d'intervention	Les entreprises artisanales sont en moyenne moins nombreuses dans le Grand Est que dans les autres régions métropolitaines (152 entreprises artisanales pour 10 000 habitants dans le Grand Est contre 175 en métropole) mais elles génèrent davantage de valeur ajoutée (10,7% de la valeur ajoutée de l'artisanat en France alors qu'elles représentent 7,5% des entreprises artisanales du pays). La production artisanale a une importance particulière dans le Grand Est, constituant un atout pour la région en matière de visibilité et d'attractivité. La région est en effet reconnue nationalement et internationalement pour ses savoir-faire d'excellence dans les domaines de la cristallerie, du bois-ameublement-décoration, du textile et de la pierre. Dans un contexte économique en mutation, les entreprises artisanales sont confrontées à plusieurs enjeux d'une amélioration de la performance « artisanale », d'une augmentation des transmissions d'entreprise et d'un rayonnement plus large des secteurs d'excellence. Au-delà de ces enjeux de compétitivité, l'artisanat fait face à une problématique réelle de reprise d'entreprise ainsi que de numérisation de la relation clients, mises en exergue par le conseil national du numérique.

Objectifs de l'action	• Avoir une meilleure connaissance du secteur ; • Favoriser la performance globale des entreprises artisanales en les accompagnant, pour les plus matures, sur l'entreprise 4.0 (agilité, sobriété, intelligence numérique, connectivité), pour les autres sur la modernisation notamment la digitalisation de leur process de production, et enfin sur la digitalisation de leur relation client ; • Mettre en avant les savoir-faire et secteurs d'excellence (dont les métiers d'art) ; • Faciliter la reprise des entreprises artisanales
Description de l'action	En sus des responsabilités propres de la Chambre régionale de métier et de l'artisanat Grand Est sur la création d'entreprise, une convention cadre sera établie avec elle (répartition des rôles et responsabilité partagée, gouvernance et animation, communication, définition d'objectifs et d'indicateurs de réalisation et d'impacts) sur les sujets suivants ; - Mise en place d'un Observatoire de l'Artisanat Grand Est : avoir une vision commune, partagée et globale de l'artisanat dans le Grand Est pour anticiper les mutations, proposer des accompagnements adaptés aux artisans et avoir une approche prospective ; - Mettre en œuvre l'Appel à manifestation annuel « Artisanat de demain » qui accompagnera la modernisation des entreprises artisanales en les inscrivant dans une démarche globale d'amélioration de leurs performances (avec une priorité sur la digitalisation des process de production) ; - Renforcer l'accompagnement des repreneurs dans la durée et accroître la qualité du service – mettre en place un parcours d'accompagnement du repreneur adapté à ses besoins et faciliter l'accès au financement bancaire via le renforcement des fonds de prêts d'honneur des outils de garantie ; - Promouvoir les professionnels des métiers d'art : créer de l'attractivité vers ce secteur et valoriser l'originalité de son offre, favoriser le développement du secteur par l'information des professionnels et la mise en place de rendez-vous majeurs, promouvoir de nouveaux modèles de production et de commercialisation.
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est FEDER CRMA Grand Est Etat FREMA EPCI
Indicateurs de résultats	Résultats : • 200 entreprises bénéficiaires de l'AMI « Artisanat du demain » • 100 parcours du repreneurs / an permettant la création ou le maintien d'emplois • 1 note de conjoncture annuelle sur l'activité des entreprises artisanales via l'observatoire de l'artisanat (suivi des indicateurs de l'observatoire sur le champ économique)

Orientation du SRDEII	Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur dynamiques métropolitaines et d'agglomérations
Objectif du SRDEII	Objectif 5.3 : Accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de l'artisanat, du commerce, et du tourisme
Fiche action	Lancer GRAND EST DIGITAL, le plan régional de croissance numérique du Grand Est
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2^{ème} semestre 2017 : Lancement du marché pour la sélection des prestataires de conseil dédié à la transformation numérique et digitale des entreprises. Fin 2017 : Lancement du dispositif GRAND EST DIGITAL
Partenaires-clés à mobiliser	Prestataires sélectionnés pour les missions de conseil Chambres consulaires et autres acteurs économiques de proximité Conseil national du numérique (CNN)
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises TPE, PME, associations du Grand Est
Contexte d'intervention	Le conseil national du numérique a souligné le retard de nos entreprises quant à la digitalisation de leur relation client auquel il est proposé d'apporter des solutions au sein d'une région qui sera la 1 ^{ère} région ultra-connectée.
Objectifs de l'action	Accompagner l'intégration des outils numériques de base (<i>low tech</i>) dans les TPE et PME régionales, tout particulièrement en matière de gestion de la relation client, de paiement, de gestion de la ressource humaine, de présentation des offres et/ou de vente en ligne et d'intégration des procédures digitales et numériques (dématérialisation...) dans la relation avec leurs clients. Assurer une sensibilisation plus systématique aux usages professionnels du numérique ainsi que la diffusion des bonnes pratiques auprès des TPE et PME
Description de l'action	Le dispositif GRAND EST DIGITAL avec des axes de diagnostic / conseils visant à accompagner par une prestation « prêt à porter » la transformation numérique des petites entreprises et associations et l'investissement <i>low-tech</i> sur : • L'amélioration de la relation clients (site Internet ou/et application mobile, marketing digital, « hyper-proximité »...) et des modes de commercialisation (commerce en ligne...) ; • L'intégration des procédures digitales et numériques (dématérialisation des factures, réponses dématérialisées aux appels d'offre, gestion des RH...).

	<i>Modalités envisagées :</i> Lancement d'un appel d'offres groupé à bons de commande pour une offre packagée et simple à des tarifs compétitifs. Financement Région/entreprises ; aide régionale jusqu'à 50% des coûts plafonnée. Cet accompagnement sera structuré au sein d'un réseau dynamique d'e-ambassadeurs, qui auront pour mission de faire connaître aux TPE/PME les enjeux de la numérisation. Ce réseau sera accessible à travers un maillage territorial, via la formation et l'habilitation d'agents de développement économique (cf. la fiche action « Réorganiser et coordonner l'action publique en mettant en réseau les acteurs du développement économique du territoire régional »). Ces référents seront à même de conseiller les TPE et PME et de leur proposer des ressources sur le commerce connecté (référentiel de prix, fiches pratiques juridiques, modalités...) Des clubs pourront être constitués afin de favoriser le partage d'expérience et la mise en commun des compétences dans l'utilisation et le déploiement de ces technologies et de permettre l'accès à la formation interne des personnels des TPE / PME à l'usage du numérique. Enfin, ces clubs pourront également avoir comme objectif de favoriser l'ouverture aux marchés étrangers numériques des TPE/ PME qui pourront bénéficier également de l'appui des partenaires de l'export (e-internationalisation).
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens
Indicateurs de suivi	Réalisation : • Nombre de prestations d'entreprises accompagnées / an Résultats / Impacts : • % des entreprises régionales ayant numérisé leur relation-client (CRM)

Orientation du SRDEII	Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomération
Objectif du SRDEII	Objectif 5.4 : faire de l'économie sociale et solidaire un des piliers de développement des territoires, expérimenter et déployer des modèles économiques collaboratifs
Fiche action	Coopérer pour Innover
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	Mises en chantiers 2 ^{ème} semestre 2017.
Partenaires-clés à mobiliser	Ecosystème de l'ESS et de la vie associative, entreprises, partenaires privés et publics (dont EPCI et métropoles, départements,...)
Bénéficiaires finaux de l'action	Acteurs, entreprises de l'ESS en Grand Est et écosystème de l'ESS
Contexte d'intervention	Faire de la région Grand Est, une région pionnière de l'ESS. La Région Grand Est anime et facilite la coopération entre les acteurs et les territoires pour favoriser une économie sociale et solidaire. L'ambition régionale s'appuie sur 3 piliers : - Accompagner les associations dans leurs transitions (territoriale, citoyenne, économique, numérique) ; - Encourager les initiatives collaboratives dans les territoires ; - Développer l'esprit d'entreprendre et faire croître les entreprises sociales. Sous la signature « coopérer pour innover », la Région mobilisera les hommes et les femmes engagés sur leurs territoires, soutiendra le développement d'une CRESS Grand Est rayonnant sur l'ensemble des territoires et proposera la co-construction d'une gouvernance partagée - GUEST (Gouvernance Unie pour le rayonnement de l'ESS dans le Grand Est).
Objectifs de l'action	• Encourager l'engagement des citoyens et des associations, par la valorisation de leurs actions et la montée en compétences des bénévoles ; • Développer l'entrepreneuriat social et inventer des entreprises sociales répondant aux besoins spécifiques des territoires ; • Soutenir et accompagner le développement d'entreprises sociales favorisant le recrutement de personnes éloignées de l'emploi (insertion, entreprises adaptées), notamment celles inscrites dans des domaines d'activité émergents : valorisation des déchets, circuits courts... • Identifier, modéliser, accompagner, dupliquer les pépites des territoires en créant une dynamique d'ESSaimeurs ;

	• Innover par des indicateurs sociaux, environnementaux, d'impact sociétal, notamment en s'appuyant sur des travaux universitaires ; • Accompagner les démarches de coopération notamment en soutenant les projets d'alliances des territoires, les PTCE, la dynamique de tiers lieux ; • Favoriser l'émergence de pôles territoriaux de l'ESS, en lien avec les territoires et la CRESSGE, dans une gouvernance partagée.
Description de l'action	• Déployer des dispositifs de soutien notamment sous forme d'Appel à manifestation d'intérêt : AMI initiatives territoriales, AMI à destination des têtes de réseaux associatives, Grand Est emploi associatif, Grand Est bourses d'émergence SCOP/SCIC, AAP générateur de projets ESS, Grand Est soutien à l'investissement matériels des entreprises d'utilité sociale... ; • S'appuyer sur les ressources de partenaires notamment les propositions de l'UDES, l'accord-cadre IAE, les axes stratégiques de la CRESSGE ; • Développer des outils d'accompagnement des entreprises et de l'écosystème ESS/VA : DLA départementaux et régionaux, plateformes de formation des bénévoles, contrats pluriannuels avec des opérateurs clés (CAE, réseaux des actives du Grand Est, ADIE...), Schéma de développement des achats socialement et écologiquement responsables... ; • Engager des chantiers en associant entreprises et partenaires sur des thèmes clés : l'accompagnement des activités émergentes (économie circulaire, silver économie...), les finances alternatives, la culture coopérative...
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est CDC Etat
Indicateurs de suivi	Résultats : Nombre d'initiatives territoriales accompagnées / an Nombre de nouvelles SCOP créées / an

Orientation du SRDEII	Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 6.1 : Affirmer la Région comme leader et facilitateur de l'action économique
Fiche action	Mettre en place une nouvelle gouvernance économique et de l'innovation régionale partagée
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2ème semestre 2017
Partenaires-clés à mobiliser	Métropoles, agglomérations, Départements, consulaires, acteurs du monde économique et de l'ESS, entreprises, organismes bancaires
Bénéficiaires finaux de l'action	Les EPCI, les entreprises
Contexte d'intervention	Les enjeux consistent à : • mettre en synergie la puissance publique • concerter avec un plus grand nombre d'entreprises • engager une prospective pour la bonne anticipation des évolutions • se montrer agiles collectivement
Objectifs à réunir	La stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation a été co-construite avec les entreprises. La Région compte poursuivre cette logique dans le pilotage et la mise en œuvre de cette stratégie. En particulier la Région affirme sa volonté d'associer des chefs d'entreprise au plus haut niveau de la gouvernance, notamment des agences (innovation, ...). C'est la raison pour laquelle la Région Grand Est lance le G20 de l'économie qui s'appuiera sur le Conseil des 100 et l'instance de dialogue avec les établissements bancaires. Cette gouvernance partagée intégrera pleinement la gouvernance de l'innovation et la gouvernance en matière d'Economie sociale et solidaire. Elle s'articulera avec la mise en place du Big Data Grand Est, outil d'observation et de veille des évolutions et du réseau régional des accompagnateurs économiques. Elle sera assistée par des élus et une administration régionale qui s'engagent (rapidité, agilité, proximité, anticipation, mise en réseau, démarche qualité).

Description de l'action	La gouvernance partagée articule économie et innovation et repose sur trois piliers : • Un G 20 pour mettre en œuvre la stratégie régionale et piloter l'économie, composé des acteurs clés, notamment publics et parapublics • Un Conseil des 100, dont un club de l'innovation et un de l'ESS regroupant une centaine d'entreprises ambassadrices : - Entreprises leaders dont la « voix » porte au-delà du Grand Est ; - Entreprises qui ont un intérêt direct dans leur activité à l'attractivité du territoire : attirer des talents, des cadres, des investisseurs, des touristes ... ; - Représentant une pluralité de secteurs et de spécificités. • Une instance de dialogue structuré et mature avec les banques Missions de la gouvernance : • Mise en œuvre de la stratégie régionale, évolutive, ajustable et évaluable, du SRDEII ; • Prospective impactant les différentes politiques publiques pour une plus grande réactivité dans un contexte évolutif d'économie fortement mondialisé ; • Co-construction des projets structurants. Afin de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie régionale au sein du Conseil Régional, la Région constitue en interne un Comité SRDEII, animé par les élus en charge du SRDEII, qui aura pour mission d'assurer la transversalité des actions entre les politiques menées par la Région et de leur évaluation, en impliquant selon l'intérêt les élus des territoires qui portent des politiques convergentes. Il aura pour mission plus particulière de valider les feuilles de route stratégiques des filières avec lesquelles la Région engage un dialogue en vue d'une démarche de structuration et d'accompagnement
Sources de financements mobilisables	Sans objet
Indicateurs de suivi	Nombre de rencontres organisées Entreprises impliquées

Orientation du SRDEII	Orientation 6 : renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 6.1 Affirmer la Région comme leader et facilitateur de l'action économique
Fiche action	Créer GRAND EST BIG DATA, l'outil de veille et d'aide à la décision du Grand Est
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	1ère phase : Lancement mai 2017 – opérationnalité pour janvier 2018 2ème phase : Lancement en janvier 2018 - opérationnalité 2 ^e semestre 2018
Partenaires-clés à mobiliser	INSEE, OREF, Banque de France, CCI Grand Est, CMA Grand Est, CEBTP, URSSAF, FNAU, Universités, Métropoles,... Les producteurs et fournisseurs de données qui entrent dans un partenariat avec la Région A coordonner avec le Big data de la formation (Performance Grand Est)
Bénéficiaires finaux de l'action	Au bénéfice de tous les acteurs du développement économique
Contexte d'intervention	- Assurer une veille économique sur le territoire du Grand Est, étendue aux territoires limitrophes, dont frontaliers. - Mettre en commun les données économiques et les indicateurs des producteurs de données, afin de veiller à la meilleure connaissance partagée possible et d'orienter au plus précis les actions des acteurs.
Objectifs de l'action	La Région entend fédérer l'ensemble des producteurs de données et d'analyses économiques sur le territoire pour mieux organiser la veille économique régionale (en incluant notamment de manière plus systématique des données de comparaison avec les 4 pays frontaliers, la veille sur les évolutions dans l'industrie et sur l'impact de la numérisation de l'économie sur les emplois), et partager les données et informations nécessaires à l'anticipation des mutations et à l'adaptation des politiques économiques. Cette consolidation des données contribuera à la mise à disposition des acteurs d'un véritable outil d'aide à la décision en développant de l'intelligence collective. <i>Cette action sera mise en œuvre en cohérence avec l'orientation 1 – objectif 2 concernant les filières.</i>
Description de l'action	1ère phase : - Lancer un inventaire des producteurs de données économiques du Grand Est et des territoires limitrophes ; - Cartographier les réseaux du Grand Est (acteurs de l'innovation, du développement économique, du tourisme, de l'export...) ; - Conventionner avec les producteurs de données économiques pour orchestrer la production d'un tableau de bord régional.

	• 2ème phase : - Constituer un observatoire de veille (prospective et mutations économiques) et outil d'aide à la décision du G20, en capacité d'alerter et d'informer sur les risques et opportunités pour les acteurs économiques. • 3ème phase : De la prospective, identifier les besoins, notamment pour les métiers de demain
Sources de financements mobilisables	Sans objet
Indicateurs de suivi	• Nombre de partenaires membres • Nombre d'analyses /études dont prospectives relayées

Orientation du SRDEII	Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 6.2 : Structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Grand Est pour une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement
Fiche action	Réorganiser et coordonner l'action publique en mettant en réseau les acteurs du développement économique du territoire régional
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2ème semestre 2017
Partenaires-clés à mobiliser	Agences de développement économique au sens large, Consulaires, EPCI et Métropoles (en lien avec les Pactes Offensive Croissance Emploi)
Bénéficiaires finaux de l'action	Les entreprises sont les ultimes bénéficiaires de cette action. Elle touche en premier lieu l'ensemble des acteurs du développement économique qui déploient des agents économiques en soutien aux entreprises dans les territoires.
Contexte d'intervention	Nombre d'entreprises du Grand Est reconnaissent la richesse de l'écosystème de soutien au développement économique mais déplorent la multiplicité des acteurs et des dispositifs ainsi que le manque de lisibilité de l'offre d'accompagnement. En effet, aujourd'hui les acteurs du développement économique fonctionnent encore souvent en « silo » (outils, formation) et de manière non coordonnée. L'enjeu est de parvenir à structurer et à rendre plus lisibles les actions menées par la Région et les autres acteurs du développement économique en direction des entreprises (dispositifs d'aide, outils financiers, réseau d'aide à la création/reprise, structures d'accueil...).
Objectifs de l'action	• Coordonner l'action publique, rendre plus lisible et plus efficiente l'action des acteurs du développement économique, autour d'une démarche qualité, d'une « communauté de pratiques » et d'outils communs de type Gestion de la Relation Client (GRC) ; • Favoriser les échanges et la professionnalisation pour assurer la montée en compétence des agents de développement économique ; • Assurer une couverture territoriale en matière d'accompagnement des entreprises homogène et professionnelle.
Description de l'action	Un réseau des agents de développement économique qui se caractérise par :

	• Des droits : accès à de l'expertise, ingénierie financière, marchés internationaux, innovation...), de l'information rapide, de la formation ; • Des devoirs : partage d'une unique base de données entreprises, travail partenarial. L'action consiste en la mise en réseau des référents « développement économique » quelle que soit leur entité de rattachement (agences territoriales de la Région, agences de développement économique, CCI,...), en lien avec le réseau des financeurs (dont dialogue bancaire) et le réseau de l'innovation (incubateurs, accélérateurs, clubs des entrepreneurs innovants sur les territoires ...). Ce réseau sera animé par la Région. La Région souhaite mettre en réseau tous les référents « développement économique » des territoires du Grand Est afin de déployer une action coordonnée, cohérente et lisible ainsi qu'un niveau de service harmonisé sur l'ensemble du territoire. L'idée est de faire émerger une « communauté de pratiques » dont la plus-value bénéficiera au final aux entreprises. Cette communauté représentera la pluralité des acteurs du développement économique et sera composée de profils diversifiés permettant une montée en compétence de chacun. En pilotant ce réseau, la Région assure un rôle de stratège et de facilitateur et réunit l'ensemble des acteurs du développement économique avec une ambition commune. Ce réseau de référents sera composé : - D'un front office de généralistes (agences territoriales, régionales, agences de développement économique, EPCI) en contact avec les entreprises et ayant une bonne connaissance du terrain ; - articulé sur un back office d'experts professionnels spécialisés et référencés, mobilisables par le <i>front office</i> (notamment sur le sujet de l'expertise financière). L'animation et la mise en œuvre du réseau s'appuiera sur : - un intranet/extranet partagé et d'un GRC accessible par les référents, permettant : • un suivi des projets ; • une diffusion des informations clés (« push d'information ») ; • des outils d'aide à la décision ; • des éléments de veille économique en lien avec le BIG DATA ; • un accès à un annuaire des référents ainsi qu'à une <u>cartographie des compétences</u> disponibles dans les territoires. - une Charte des droits et des devoirs que les institutions partenaires devront signer pour intégrer le réseau, chaque institution restant libre de le faire ou non ; - Un même push d'information et des rencontres régulières autour de thématiques d'actualités et propres à chaque territoire ; - un socle de compétences minimum pour tous les référents en proposant deux jours de formation en commun par an et des zooms thématiques (par exemple sur des filières émergentes
--	--

	comme l'audiovisuel-numérique et les industries culturelles et créatives) - une démarche qualité performance dans l'accompagnement des entreprises A noter que chacun des référents figurera nominativement dans le réseau avec mention de son employeur (Région, CCI, Agences, EPCI, etc.).
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est
Indicateurs de suivi	Résultats : • Nombre de référents « développement économique » répertoriés dans le réseau = 500 • Nombre de jours de formation dispensés par an = 2 pour chaque territoire • Nombre de rencontres organisées par an = 4 • Nombre de connexion à l'intranet partagé

Orientation du SRDEII	Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 6.2 : Structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises (développement économique et innovation) à l'échelle du Grand Est pour une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement
Fiche action	Structurer l'écosystème de l'innovation
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2017 – 2018
Partenaires-clés à mobiliser	Acteurs de l'écosystème de l'innovation dont les pôles de compétitivité, les clusters/grappes, les CRT/CRITT et les plateformes, les incubateurs, les acteurs de l'entrepreneuriat étudiant (Universités, écoles, technopoles, incubateurs...), les agences d'innovation, les filières S3
Bénéficiaires finaux de l'action	Les entreprises et start-ups
Contexte d'intervention	Suite à la fusion, la Région Grand Est dispose de nombreux acteurs de l'innovation reconnus permettant d'offrir un environnement favorable à l'innovation pour les entreprises. Cependant, cet écosystème demeure encore hétérogène et redondant sur certaines thématiques ou certains métiers. La conséquence est un manque de lisibilité pour les entreprises et donc d'efficacité en matière de RDI privée. L'enjeu est de structurer et cordonner l'écosystème afin de proposer aux entreprises une chaîne d'accompagnement à l'innovation, leur permettant de développer leur compétitivité et/ou un avantage concurrentiel par l'innovation.
Objectifs de l'action	L'objectif premier est de construire un écosystème structuré, fédéré, agile et performant. Ceci passe par : • la définition précise des missions de chacun des acteurs, • la mise en place de réseaux structurés d'acteurs, • le rapprochement d'acteurs aux thématiques communes, • une organisation générale en lien avec les filières innovantes des S3, • une coordination de l'ensemble des acteurs.
Description de l'action	• Structuration de filières par domaines d'innovation prioritaires issus des Stratégies régionales d'Innovation S3, avec feuille de route globale et rapprochement des thématiques (interfilière) en lien avec les marchés cibles. Deux types de filières peuvent être identifiés, celles déjà structurées dites « Tremplin », celles à structurer, dites « Avenir ». L'interfilière doit permettre la naissance de nouveaux domaines d'innovation ; • Structuration d'un environnement spécifiquement dédié à la création et à l'accompagnement des start-ups par la création d'un réseau d'incubateurs avec la mise en place d'une offre d'incubateurs labellisés, la mise en réseau des SATT ;

	• Favoriser le rapprochement entre acteurs (pour de grandes thématiques comme l'agroalimentaire, l'ameublement, le textile, l'aéronautique...), que ce soit les grappes/clusters, les pôles, CRT/Plateformes, les acteurs de l'entrepreneuriat étudiant avec le cas échéant un accompagnement à la faisabilité de feuilles de route communes, un soutien à la mise en œuvre opérationnelle de ces feuilles ou à la mutualisation de fonctions ; • Mise en place de démonstrateurs sur l'ensemble du territoire permettant la validation et la promotion des produits/process développés par les entreprises en Grand Est ; • Définition d'une charte commune d'engagement de qualité et d'une marque régionale partagée avec l'ambition de faire rayonner l'écosystème et de le rendre attractif pour attirer l'implantation de centres de R&D privés, de centres publics de recherche, et de start-ups innovantes sur le territoire régional ; • Création d'une agence régionale unique d'innovation : - pour l'accompagnement des projets d'innovation et capter les financements nationaux et européens. - pour dresser un bilan des actions mises en œuvre et faire évoluer les interventions, pour l'accompagnement des projets d'innovation et capter les financements nationaux et européens. Elle sera garante de la qualité de l'accompagnement et de l'innovation rendue sur le territoire. L'agence sera co-pilotée par la Région et la CCI Grand Est et sera présente sur les territoires au plus près des entreprises.
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est Fonds européens (FEDER, INTERREG, H2020...) Métropoles, agglomérations AAP nationaux dont PIA/ CDC
Indicateurs de suivi	Résultats : • Fusion des clusters/grappes aux thématiques communes • Augmentation de la part d'autofinancement des intermédiaires technologiques (annuel) • Augmenter la part de R&D dans le PIB régional • Augmentation du nombre d'entreprises entrées dans une démarche d'innovation • Augmentation du nombre d'entreprises accompagnés pour des projets d'innovation • Augmentation de nombre de start-ups • Création de nouvelle filière d'innovation

Orientation du SRDEII	Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 6.2 : Structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises (développement économique et innovation) à l'échelle du Grand Est pour une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement
Fiche action	Appuyer le partenariat avec les agences de développement économique
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2017 – 2018
Partenaires-clés à mobiliser	Actuelles structures intervenant dans le champ du développement économiques (ADIRA, Moselle attractivité, AGEME, SCALEN, Meuse entreprises, Haute-Marne Expansion, Aube développement, Ardennes développement, Vosges développement, Centre de ressources régional, ID Champagne Ardenne), CCI et départements
Bénéficiaires finaux de l'action	
Contexte d'intervention	La loi NOTRe a redéfini les compétences des différentes collectivités en faisant de la Région la responsable des interventions économiques et retirant aux Départements la possibilité d'accompagner les structures relevant de ce champ d'intervention. En parallèle, les acteurs économiques ont exprimé dans la concertation de réels besoins d'accompagnement de leurs projets et de lisibilité des acteurs publics. Si le réseau des référents de développement économique est une première réponse, elle ne peut être exclusive. Les agences de développement économique ou les structures en tenant lieu ont un rôle à jouer. D'ailleurs elles seront des membres importants du réseau des référents de développement économique. Cette participation et leur activité au sein du réseau relèveront de leurs missions.
Objectifs de l'action	Créer un réseau des agences de développement économique mues par les mêmes objectifs d'excellence vis-à-vis de leurs territoires respectifs sous les angles suivants : • Suivi d'entreprises ciblées_(groupes, PME de croissance, PME innovantes, thématiques ciblées telles que bioéconomie, aéronautique, technologies médicales...), selon des plans de visites établis et partagés. Les agents concernés seront donc les chefs de projet de l'accompagnement spécifique de l'entreprise et donc responsables de la production d'une réponse publique consolidée. • Animation de zones d'activités et/ou d'immobilier d'entreprise :

	• Accompagnement à l'installation d'entreprises • Au sein de zones dédiées et si le territoire le souhaite, animation de « clubs » d'entreprises présentes et animation d'actions collectives les concernant (énergie, gestion des déchets, ...). • Sur le territoire de l'agence : • Tenue à jour d'une vision consolidée du foncier et de l'immobilier d'entreprise disponible et des services liés, (dans la perspective d'un lien fort avec les structures en charge de la prospection à l'étranger) : coût des m² cessibles ; services publics (transport, fibre,...), en cohérence avec l'état actuel des documents d'urbanisme ; • Identification des signaux concernant les défaillances d'entreprises. Traitement de la défaillance en lien avec la mission régionale relative à la restructuration ; • Pour les projets économiques structurants du territoire (identifiés dans les Pactes offensive croissance emploi) en liaison avec les acteurs économiques locaux et la Région, être en capacité de nommer un chef de projet coordonnant l'ensemble des actions publiques sur le projet (ou à défaut si le chef de projet ne fait pas partie de l'agence, contribuer au travail en équipe piloté par lui) ; • Etre force de proposition auprès des entreprises par rapport aux priorités et aux dispositifs publics (missions internationales, appels à manifestations d'intérêt, plan Industrie du futur, initiatives territoriales, open innovation, ...) ; • Etre un lien privilégié avec les pépinières et les PFILs pour l'identification des entreprises à potentiel de croissance ; • Etablir annuellement des éléments de prospective économique - Emergence de sujets de spécialisation territoriale ; - Consolidation d'autres sujets de spécialisation ; - Emergence de besoins qui pourraient être traités de façon collective (circuits courts),... ; - Ces éléments seront notamment relayés auprès des acteurs en charge de l'attractivité territoriale et des élus concernés (Région et intercommunalités).
Description de l'action	La Région est prête à assumer toutes les responsabilités que lui a conférées la loi et à intégrer la gouvernance de l'ensemble des structures, puis d'examiner en lien avec ces gouvernances comment de façon progressive permettre à ce que l'ensemble du territoire bénéficie des services listés ci-dessus. La Région examinera en outre la pertinence de la constitution sur certains sujets d'une « hyper-expertise » régionale au service des agences de développement économique.
Sources de financements mobilisables	Région Grand Est
Indicateurs de suivi	Résultats : Un réseau d'agences de développement économique partageant les mêmes outils de reporting et niveaux d'ambition au service du développement de leurs territoires en lien avec de l'hyper-expertise organisée au niveau régional.

Orientation du SRDEII	Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est
Objectif du SRDEII	Objectif 6.3 : Actionner la commande publique au service des acteurs et entreprises du territoire
Fiche action	Expérimenter pour devenir un territoire innovant : vers une commande publique innovante et la mise en place d'expérimentations Grand'esteurs
Responsable de l'action	La Région Grand Est
Calendrier de l'action	2 ^{ème} semestre 2017 avec notamment l'entrée en vigueur du Schéma régional de développement des achats socialement et écologiquement responsables (adoption en plénière de juin)
Partenaires-clés à mobiliser	Acteurs de l'écosystème de l'innovation dont pôles de compétitivité et clusters, consulaires, EPCI et métropoles
Bénéficiaires finaux de l'action	Entreprises (notamment TPE et PME locales), start-ups, entreprises innovantes
Contexte d'intervention	Force est de constater que des entreprises locales peuvent rencontrer des difficultés à bénéficier de la commande publique. Or les enjeux de plus en plus prégnants de développement durable, d'emploi et de traçabilité renforcent le recours aux achats locaux. De plus, certains acteurs innovants - startups, entreprises de l'ESS - ont parfois des difficultés à tester leurs innovations technologiques, organisationnelles ou sociales et à trouver leur premier client. Cette étape est pourtant indispensable pour diffuser les innovations et valoriser une offre de biens ou de services locaux.
Objectifs de l'action	La Région, qui s'appuie sur une nouvelle gouvernance économique qui se voulant agile, réactive et efficace, souhaite développer l'économie de proximité et actionner le levier de la commande publique innovante, qui constitue un outil précieux au service de l'économie régionale, pour soutenir les entreprises locales, favoriser l'innovation en testant de nouveaux produits et services tout en gardant à l'esprit les enjeux de la commande publique et de la bonne gestion des fonds publics.
Description de l'action	COMMANDE PUBLIQUE INNOVANTE • Développer une démarche d'achat public innovante dans l'optique de tester des premières innovations en accompagnant les acheteurs/donneurs d'ordre dans la définition de leurs besoins et en mobilisant les règles de la commande publique permettant de promouvoir l'innovation ;

	<i>Mettre en place une plateforme d'achats publics destinée aux acheteurs et nécessaire à la connaissance des ressources en produits et services innovants, notamment pour les produits biosourcés. Elle permettra de recenser au fil de l'eau toutes les possibilités de sourcing et de mise en relation avec les acteurs économiques porteurs de solutions innovantes. Un réseau des acheteurs publics innovants sera également constitué.</i> • Mobiliser l'achat public pour favoriser le recours aux produits biosourcés, principalement dans les marchés de travaux, par la formation/information des acheteurs responsables de la définition des besoins (en lien avec la Stratégie bio-économie pour la France); • Essaimer auprès de autres collectivités le Schéma régional de développement des achats socialement et écologiquement responsables (clauses d'insertion et environnementales, RSE), s'engager en tant que Région à publier le pourcentage de marchés attribués à des entreprises régionales et inciter les partenaires de la Région à le faire ; et développer une charte de bonnes pratiques en matière de marchés publics ; <i>Diffusion du schéma régional de développement des achats auprès de l'ensemble des acteurs économiques publics et privés : collectivités, consulaires, fédérations, organisations professionnelles...</i> <i>S'inspirer de ce schéma pour rédiger une charte de bonnes pratiques et de reporting.</i> • Faciliter l'accès aux PME/start-ups à la commande publique grâce à des leviers tels que les labels, certifications ou normes. <i>En ayant par exemple recours à la norme ISO 26000 qui définit la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), en prenant en compte leurs préoccupations sociales et environnementales, l'intégration de la durabilité de leurs décisions et activités.</i> GRAND'ESTEURS • Lancer un AMI « Grand'esteurs » avec, entre autres, des territoires pour les premières expérimentations et la pré-commercialisation de solutions technologiques et de services proposés par des start-ups dans le cadre légal en vigueur.
Sources de financements mobilisables	NC
Indicateurs de suivi	Résultats : • Nombre d'ETP en insertion dans le cadre des marchés passés (nature des contrats de travail, profil des bénéficiaires, modalités de mise en œuvre) • Nombre de marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable inférieurs à 25 000 € au profit des TPE/PME locales • Nombre de produits/services pré-commercialisés.

Orientation du SRDEII	Orientation 7 : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes
Objectif du SRDEII	Objectif 7.1 : Améliorer la lisibilité de l'offre de financement et en faciliter l'accès
Fiche action	Cibler les aides directes aux entreprises
Responsable de l'action	Région Grand Est
Calendrier de l'action	
Partenaires-clés à mobiliser	EPCI désireux de mettre en œuvre des aides directes aux entreprises
Bénéficiaires finaux de l'action	Les entreprises ou assimilées comme telles (acteurs de l'ESS relevant des régimes d'aides directes selon la réglementation européenne)
Contexte d'intervention	Dans un monde qui bouge et ultra compétitif et dans lequel les opérateurs économiques doivent s'adapter continuellement et de plus en plus vite, il est fondamental de mettre en œuvre des aides financières, complémentaires aux outils d'accès au financement bancaire qui reste déterminant. Pour autant, il est fondamental de cibler au mieux celles-ci au vu du caractère risqué de l'opération, de leur aspect incitatif effectif, de la réalité économique d'un monde notamment industriel qui ne dégage pas toujours suffisamment de marge pour engager les modernisations indispensables à la pérennité des entreprises, d'augmenter le taux d'investissement des entreprises, de relever les enjeux du très haut débit ou encore de faire face à des éventuelles difficultés conjoncturelles.
Objectifs de l'action	Cibler les aides directes régionales voire celles des EPCI volontaires sur les sujets prioritaires de : • modernisation des outils de production, notamment dans le cadre des entreprises 4.0 (industrielles, artisanat, ferme du futur) et des filières matures ou émergentes, en particulier la bioéconomie, mobilisant y compris les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire ; • travail collectif : aide aux actions collectives au sein des filières ; • attractivité : bourses aux start-ups, aides aux grandes entreprises présentes ou désireuses de s'implanter dans le Grand Est,... ; • capitalisation sur le très haut débit : Grand Est digital pour les TPE et PME de l'artisanat, du commerce et du tourisme en particulier ; • partage du risque avec les entreprises : innovation, R&D collaborative, prise de position à l'export,... ; • projets structurants d'entreprises ; • les entreprises et associations de l'ESS en particulier sur l'insertion par l'activité économique et le travail protégé ; • transitions d'entreprises : restructuration ou reprise à la barre (sur ce sujet et au regard des enjeux financiers, les dispositifs d'avance remboursables seront privilégiés).

	En outre, comme le monde évolue et est de plus en plus complexe, il est souvent intéressant de mobiliser, outre des financements, du conseil sur la finalisation du projet d'entreprise. Les relations avec la puissance publique financeur doivent également s'inscrire dans davantage de partenariats. C'est pourquoi en matière d'octroi des aides, le recours aux appels à manifestation d'intérêt mérite d'être privilégié. Enfin, les enjeux d'optimisation des fonds publics invitent à mettre en synergie l'ensemble des sources de financement (fonds structurels européens, PIA,...), ce qui sera également systématiquement recherché. Sur la question spécifique des aides au foncier et à l'immobilier d'entreprises, celles-ci relèvent spécifiquement des EPCI compétents selon la loi NOTRe. Pour autant, la Région peut jouer un rôle à son niveau et aux côtés des EPCI, que ce soit : • à travers des actions relevant d'établissements fonciers • à travers ses prises de participation dans des sociétés d'économie mixte ayant pour objet le portage de ces fonciers ou immobiliers • à travers des projets structurants identifiés dans les Pactes offensive croissance emploi. Cela étant, les interventions de la Région seront décidées au regard des disponibilités réelles en foncier ou en immobilier à l'échelle d'un bassin cohérent, et également de l'existence ou non d'offre privée susceptible d'investir.
Sources de financements mobilisables	Région EPCI Fonds structurels PIA
Indicateurs de suivi	

Orientation du SRDEII	Orientation 7 : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes
Objectif du SRDEII	Objectif 7.2 : Stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives (start-ups, PME, ETI)
Fiche action	Créer une offre de fonds régionaux adaptés aux phases de développement des entreprises du Grand Est
Responsable de l'action	Région Grand Est
Calendrier de l'action	Etudes et partenariat avec Bpifrance en 2017 Fonds en 2018
Partenaires-clés à mobiliser	Bpifrance, CDC, investisseurs institutionnels
Bénéficiaires finaux de l'action	Les entreprises et les porteurs de projets de l'ESS pour l'accès aux fonds propres et quasi fonds propres
Contexte d'intervention	Les PME régionales sont confrontées à un problème de sous-capitalisation qui constitue un frein dans leur développement. L'accès à des fonds propres et quasi fonds propres est particulièrement important pour financer l'immatériel, l'amorçage et la première étape de commercialisation des start-ups innovantes ou le développement des PME. En matière de crédit bancaire, la crise économique de 2008 et le resserrement de la réglementation bancaire (Bâle III) ont conduit les acteurs bancaires à adopter des politiques de gestion de risque plus précautionneuses, ce qui peut limiter le prêt bancaire aux entreprises insuffisamment capitalisées. Dans un souci de plus grande efficacité de l'action publique, la Région entend faciliter des formes d'intervention qui lui permettent d'agir en investisseur avisé de long terme, en collaboration avec les acteurs du financement, en répondant à cet enjeu de capitalisation des entreprises. Au-delà de ces actions en fonds propres devant faciliter la levée bancaire, la Région entend déployer de façon volontariste et ambitieuse en lien étroit avec bpifrance ou d'autres (SODIV, ADER) et dans le cadre d'un dialogue refondé avec le monde bancaire tous les outils d'ingénierie financière qui facilitent et sécurisent, pour le porteur, l'accès aux financements bancaires : sont donc notamment concernés les interventions en garantie à travers les fonds de garantie ou les prêts participatifs (SODIV, prêt participatif d'amorçage de bpifrance,...).
Objectifs de l'action	Créer une offre de financement adapté aux phases de développement des entreprises du Grand Est, complémentaire des financements proposés par les marchés privés. Il s'agit d'être différenciant dans l'offre de capital investissement pour faciliter l'appréhension par les chefs d'entreprise.

	Cette offre de fonds couvrira l'amorçage et le développement. Ces fonds pourront financer un large spectre d'entreprises y compris des ETI et intervenir avec souplesse au plus près de leurs besoins.
Description de l'action	Mettre en place une offre de fonds régionaux cohérente à l'échelle régionale (fonds propres, quasi fonds propres) et en mesure de compenser les carences et défaillances de financement des entreprises régionales de préférence en mobilisant l'épargne citoyenne. Constitution de fonds régionaux entre 200 et 275 M€ : • Un fonds d'amorçage doté de 50 M€ à 75 M€ ; • Un fonds croissance pour les PME/ETIs de 100 à 150 M€ ; • Un fonds dédié d'intervention rapide de 50M€ (tickets de 50k€ à 200K€ en quasi fonds propres) en lien avec le monde bancaire Ces fonds seront gérés par un ou plusieurs gestionnaire(s) de fond agréé par l'AMF.
Sources de financements mobilisables	Bpifrance Investisseurs institutionnels Banques BEI
Indicateurs de suivi	Résultats : Nombre d'entreprises soutenus dans leur développement via la mobilisation de ces fonds

Logique d'intervention auprès des entreprises

L'aide aux entreprises et l'ingénierie financière dans le Grand Est

Le cadre légal en vigueur

La réforme territoriale modifie profondément la répartition et les capacités d'intervention et de financement entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'Etat. Elle offre l'opportunité de définir une gouvernance nouvelle, fondée sur une coopération accrue et efficace des acteurs publics au service des entreprises et des territoires.

Le SRDEII illustre cet impératif de travailler ensemble, de coopérer et d'assurer une complémentarité des actions en faveur du développement économique et des territoires.

Il est à noter que si la Région est responsable de la rédaction des orientations de l'action économique, les initiatives nourrissant le contenu de l'action régionale seront tout autant impulsées par cette dernière que par les territoires.

Par ailleurs, la complémentarité des interventions publiques n'oblige pas une collectivité territoriale à cofinancer les aides qu'attribuent d'autres collectivités territoriales. Les interventions peuvent être distinctes ou en co-financement¹.

Répartition des compétences des collectivités en matière d'aides aux entreprises :

Compétences	Région	Département	Commune et EPCI	Métropole
Aides de droit commun dédiées à la création ou à l'extension d'activités économiques. Définition de Régime d'aide et décision d'octroi des aides aux entreprises.				
Aides en faveur des producteurs des filières agricole, forestière et halieutique				
Aides aux entreprises en difficulté				
Aides à l'immobilier d'entreprises	*	D *		
Aides aux organismes qui participent à la création-reprise d'entreprises				
Aides aux professionnels de santé				
Aides aux salles de spectacle cinématographique : petites salles en milieu rural ou salles d'art et d'essai				
Aides au maintien des services en milieu rural	*	*		

(définition des pictogrammes page suivante)

¹ cf. Loi NOTRe, circulaire du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'intervention économique des Collectivités Territoriales et de leurs groupements issus de l'application de la loi 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOR INTB 1531125J) et circulaire relative aux incidences de la suppression de la clause de compétence générale des Départements et des Régions sur l'exercice des compétences des CT (NOR RDFB 1520836N)

Répartition des compétences des collectivités en matière d'ingénierie financière

Compétences	Région	Département	Commune et EPCI	Métropole
Garantie d'emprunt à des personnes de droit privé				
Prise de participation dans le capital de sociétés commerciales de droit commun		 <i>Sous réserve d'une autorisation par décret en Conseil d'Etat</i>	 <i>Sous réserve d'une autorisation par décret en Conseil d'Etat</i>	 <i>Sous réserve d'une autorisation par décret en Conseil d'Etat</i>
Prise de participation dans le capital de sociétés commerciales de garantie				
Prise de participation dans le capital de sociétés de capital-investissement, de financement régionales ou interrégionales, SEM, SATT		 <i>Sous réserve d'une autorisation par décret en Conseil d'Etat</i>		
Souscription de parts dans un fonds de placements à risque ayant pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises				
Participation à la constitution d'un fonds de garantie auprès d'un établissement de crédit dont l'objet exclusif est de garantir des concours financiers				
Financement ou aide à la mise en œuvre des fonds d'investissement de proximité				
Dotations pour la constitution de fonds de participation prévus par le règlement de l'UE portant dispositions générales sur les FESI				

Note de lecture des tableaux de répartition de la compétence de développement économique

Signification	Signe
Compétence de plein droit	
Pas de possibilité d'intervention	
Intervention possible en complément de la Région (convention) ou autre collectivité locale qui détient la compétence	
Possibilité ouverte de recevoir délégation de compétence pour l'octroi des aides	D
Délégation ou intervention possible en complément du bloc communal et EPCI, non de la Région	*

Les besoins identifiés auprès des entreprises régionales

Les entreprises régionales sont confrontées à un problème de sous-capitalisation qui constitue un frein dans leur développement. L'accès à des fonds propres et quasi fonds propres est particulièrement problématique pour financer l'immatériel, l'amorçage et la première étape de commercialisation des innovations, ainsi que la modernisation de l'appareil productif et le développement des entreprises en vue de leur faire passer un cap de croissance.

En matière de crédit bancaire, la crise économique de 2008 et le resserrement de la réglementation bancaire (Bâle III) a conduit les acteurs bancaires à adopter des politiques de gestion de risque plus restrictives au détriment des entreprises, malgré la baisse des taux d'intérêt. Faciliter l'accès aux financements bancaires est donc une priorité.

Lors de la concertation, si elles conviennent de la pertinence des subventions dans certains cas, elles mettent en avant de réels besoins d'ingénierie et d'expertise, que ce soit à la création ou au développement, en particulier à l'export et à l'innovation.

Pour autant elles soulignent le manque de lisibilité de l'offre publique d'ingénierie en raison de la multitude d'acteurs.

Enfin, la mise en place d'une offre de financement renouvelée et innovante constitue également un vecteur d'attractivité des investissements directs étrangers, particulièrement des centres de décision, des centres de R&D et d'innovation, et des start-ups innovantes.

L'intervention régionale

Dans un souci de plus grande efficacité de l'action publique, la Région Grand Est entend :

- Privilégier des formes d'intervention financières qui facilitent le recours à l'endettement bancaire qui reste l'acteur principal du financement de l'économie (investissement en fonds propres, en quasi fonds propres, garanties financières) ;
- Développer l'ingénierie de qualité voire certifiée au service de la conception et de la mise en œuvre des projets d'entreprise ;
- Cibler les aides directes dans le respect bien entendu des réglementations européennes.

Elle entend ainsi créer un véritable « choc de financement » ainsi que sur l'ingénierie publique et parapublique en mettant l'accent sur les priorités suivantes :

- **Prioriser les interventions d'ingénierie financière qui facilitent l'accès aux financements bancaires :**
 - Conforter les fonds propres des entreprises :
 - Création de fonds régionaux entre 150 et 225 M€ (dont 50M€ à 75M€ en amorçage) ;
 - Création d'un fond dédié de 50M€ en obligation convertibles ou prêts participatifs pour faciliter l'octroi des prêts (tickets de 50k€ à 200K€) ;
 - Signer un accord très volontariste avec Bpifrance en garanties, prêts et soutiens à l'innovation pour que tous les projets viables trouvent réponse ;
 - Renouveler le dialogue avec le monde bancaire ;
 - Mettre en place un dispositif d'avances remboursables en faveur de la transition de certaines entreprises (restructuration, reprise à la barre...).
- **Cibler les subventions ayant pour objet :**
 - la modernisation des outils de production, notamment dans le cadre des entreprises 4.0 (industrielles, artisanat, ferme du futur) et des filières matures ou émergentes, en particulier la bioéconomie, mobilisant y compris les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire ;
 - le travail collectif : aide aux actions collectives au sein des filières ;
 - l'attractivité : bourses aux start-ups, aides aux grandes entreprises présentes ou désireuses de s'implanter dans le Grand Est,... ;
 - la capitalisation sur le très haut débit : Grand Est digital pour les TPE et PME de l'artisanat, du commerce et du tourisme en particulier ;
 - le partage du risque avec les entreprises pour le limiter : innovation, R&D collaborative, prise de position à l'export,... ;
 - les projets structurants d'entreprises ;
 - les entreprises et associations de l'ESS en particulier sur l'insertion par l'activité économique et le travail protégé ;

- les transitions d'entreprises : restructuration ou reprise à la barre (sur ce sujet et au regard des enjeux financiers, les dispositifs d'avance remboursables seront privilégiés).
- **Développer l'ingénierie pour les entreprises** sur des sujets comme l'innovation (faciliter l'émergence des projets), l'export (développer les prestations, diagnostics), le numérique (donner accès à des prestations normées pour s'engager dans la numérisation,...) ;
- **S'engager fortement sur l'ingénierie** en faveur de la création et de la reprise d'entreprises en prenant appui sur des opérateurs labellisés ;
- **Renforcer l'attractivité du Grand Est pour l'accueil et la croissance de start-ups innovantes et la croissance des PME :**
 - Devenir une région d'accueil et d'accélération des start-ups ;
 - Mise en place de bourses aux start-ups ;
 - Développement des prêts d'honneur dédiés aux start-ups ;
 - Créer les ETIs de demain en accélérant une quinzaine de PME par an ;
 - Attirer les centres de décision et de recherche sur le territoire ;

Le Conseil Régional du Grand Est, en tant qu'autorité de gestion du fonds européen de développement régional (FEDER), mobilisera en complément les financements européens selon les priorités de chaque Programme Opérationnel (PO) sur les thématiques suivantes :

- Investir dans la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- Améliorer la compétitivité des PME ;
- Favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication ;
- Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Ce choc de financement doit aussi permettre de faciliter et accentuer l'effet levier avec la levée de financements nationaux, tel que le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) en partenariat avec les pôles de compétitivité.

Glossaire

AAP	Appel à projet
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADIE	Association d'aide à la création d'entreprises pour les micros projets
AFE	Agence France Entrepreneur
AFR	Zones d'aides à finalité régionale 2014 2020
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
APH	Association de Prêts d'Honneur
ANR	Agence Nationale de la Recherche
ARBD	Association Agroressources Bioéconomie Demain
ARD	Agro-industrie Recherche et Développement
BP	Business Plan
Bpifrance	Banque Publique d'Investissement
CAE	Coopérative d'Activités et d'Emploi
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CEBB	Centre Européen de Biotechnologie et de Bioéconomie
CETIM	Centre Technique des Industries Mécaniques
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle
CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRITT	Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie
CRMA	Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat
CRT	Centre de Ressources Technologiques
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement dédié à l'Economie Sociale et Solidaire
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation l'Agriculture et de la Forêt
EIT	Ecologie Industrielle Territoriale
ENR	Energies Renouvelables
ENSAM	Ecole Nationale d'Arts et Métiers
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPV	Entreprises du Patrimoine Vivant
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprises de Taille Intermédiaire
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FISAC	Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FRD	Fibres Recherche Développement
GIMELEC	Groupe des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés
IAR	Industries et Agro-ressources
IDE	Investissements Directs Etrangers
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
NACRE	Nouvel Accompagnement à la Création ou la Reprise d'Entreprise
NOTRe	Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015
MDTS	Centre de recherche et d'expertise, spécialisé dans les matériaux, dépôts et traitements de surface (CRITT-MDTS)

ORAC	Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce
PIA	Programme d'Investissement d'Avenir (convention de financement signé avec l'Etat /CDC)
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural (syndicat mixte de pays)
PFT	Plate-Forme Technologique
PIB	Produit Intérieur Brut
PFIL	Plate-forme d'initiative locale
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
POCE	Pacte Offensive Croissance Emploi (conventionnement Région /EPCI)
PRIE	Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises
PTCE	Pôles Territoriaux de Coopération Economique
RDI	Recherche Développement Innovation
S3	Stratégie de spécialisation intelligente : stratégie régionale d'innovation en lien avec la spécialisation des régions au plan européen 2014-2020
SATT	Société d'Accélération du Transfert de Technologies
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société Coopérative et Participative
SDTAN	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRDEII	Schéma de Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
TPE	Très Petite Entreprise
UDES	Union des Employeurs de l'Economie sociale et solidaire
URSCOP	Union régionale des sociétés coopératives